



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 12 DECEMBRE 1874.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 4 décembre, 1874.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en conseil, de nommer Magloire Turcot, Romuald St. Jacques, Henri Barbeau, Pierre Bachand et Louis Gustave DeLorimier, écuyers, de Saint-Hyacinthe, commissaires pour l'érection civile des paroisses dans le diocèse Catholique Romain de Saint-Hyacinthe. Ancienne commission révoquée. 4741

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 11 décembre, 1874.

Nominations.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil en date du 24 novembre dernier, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48e et 136e clauses du chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'Écoles

Comté de Bonaventure.—Saint-Charles de Caplan.—M. Cléophas Arsenault en remplacement du rév. M. André Audet.

Comté de Gaspé.—Cap-aux-Os.—M. Célestin Jacques, en remplacement du Rév. M. A. T. Séguin.

Comté de Gaspé.—Gaspé sud.—M. Joseph Eden junior, en remplacement de M. L. D. Patterson.

Comté de l'Assomption.—Saint-Roch.—Le Rév. M. Thomas Dagenais en remplacement du Rév. M. L. M. Brassard.

Comté de Rimouski.—Sainte-Félicité.—Le Rév. M. Tobie Théberge en remplacement du Rév. M. L. A. Perrier.

Comté de Saguenay.—Rivière Sainte-Marguerite.—MM. Augustin Gravel et Pierre Gauthier, en remplacement de MM. William Gravel et Napoléon Gauthier.

Syndics d'Écoles.

Comté de Québec.—Saint-Roch nord.—Thomas May, écuyer, et Horatio Nelson Jones, écuyer.

Erection de Municipalité Scolaire

Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR,

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 12th DECEMBER, 1874.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 4th December, 1874.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR, in council, has been pleased to appoint Magloire Turcot, Romuald St. Jacques, Henri Barbeau, Pierre Bachand and Louis Gustave DeLorimier, esquires, of Saint-Hyacinthe, commissioners for the civil erection of parishes in the Roman Catholic Diocese of Saint-Hyacinthe. Former commission revoked. 4742

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Québec, 11th December, 1874.

Appointments.

The LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 24th November last, and in virtue of the powers conferred on him by the 48th clause of chapter 15 of the Consolidated Statutes of Lower Canada, to make the following appointments of school commissioners, to wit :

School Commissioners.

County of Bonaventure.—Saint-Charles de Caplan.—Mr. Cleophas Arsenault, vice the Reverend André Audet.

County of Gaspé.—Cap-aux-Os.—Mr. Célestin Jacques, vice the Reverend M. A. T. Séguin.

County of Gaspé.—Gaspé South.—Mr. Joseph Eden, junior, vice Mr. L. D. Patterson.

County of L'Assomption.—Saint-Roch.—The Reverend Thomas Dagenais, vice the Reverend L. M. Brassard.

County of Rimouski.—Sainte-Félicité.—The Reverend M. Tobie Théberge, vice the Reverend L. A. Perrier.

County of Saguenay.—River Sainte-Marguerite.—Messrs. Augustin Gravel and Pierre Gauthier, vice Messrs. William Gravel and Napoléon Gauthier.

School Trustees.

County of Québec.—Saint-Roch Nord.—Thomas May, esq., and Horatio Nelson Jones, esq.

Erection of School Municipality.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased

à bien voulu, par ordre en conseil, en date du 3 novembre dernier, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 30e clause du chap. 15, des Statuts Refondus du Bas-Canada, ériger en municipalité scolaire distincte et sous le nom de rivière Gatineau, dans le comté d'Ottawa, les lots Nos. dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq, du seizième rang du canton de Hull, dans le même comté, et les lots Nos. quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, du premier rang du canton de Wakefield, dans le même comté.

ERRATA.

A la page 1891, du Journal officiel, ligne 11, au lieu de Jean Gablien, lisez Jean Jobin, et à la ligne 12, au lieu de Godefroi Poitras, lisez Godefroi Poulin.

4507

by order in council of the 3rd December instant, and in virtue of the powers conferred on him by the 30th clause of chapter 15 of the Consolidated Statutes of Lower Canada, to unite into a district municipality for school purposes under the name of Rivière Gatineau, in the county of Ottawa, lots numbers nineteen, twenty, twenty-one, twenty-two, twenty-three, twenty-four and twenty-five of the sixteenth range of township Hull, in the same county, and lots numbers four, five, six, seven, eight, nine and ten of the first range of township Wakefield, in the same county.

ERRATA.

At page 1891 of the Official Gazette, 11th line, instead of Jean Gablien, read Jean Jobin, and 12th line, instead of Godefroi Poitras, read Godefroi Poulin.

4808

Avis du Gouvernement.

AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 5 novembre, 1874.

Avis est par le présent donné que, en vertu de la 50e règle de l'Assemblée Législative de la province de Québec, toutes pétitions pour bills privés doivent être présentées le ou avant le 17 décembre, 1874.

G. M. MUIR,

4625 Greffier de l'Assemblée Législative.

CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF.

Québec, 21 novembre, 1874.

PRÉSENT :

Le **LIEUTENANT-GOUVERNEUR**, en Conseil :

Attendu qu'une résolution passée par le Conseil Municipal de Saint-Benoit, dans le comté des Deux-Montagnes, le sixième jour de mars, mil huit cent soixante et quatorze, a fait voir à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que la publication de tout avis, règlement ou résolution du dit Conseil Municipal, qui doit être faite en vertu du " Code Municipal de la Province de Québec, " pourra se faire dans la langue française seulement, sans préjudice pour aucun des habitants de la dite municipalité ; et attendu que les formalités requises en pareil cas ont été observées :

Il est ordonné que les avis, règlements et résolutions du dit Conseil Municipal de Saint-Benoit, dont la publication est prescrite par les dispositions du " Code Municipal de la Province de Québec, " se publieront à l'avenir dans la langue française seulement.

(Signé).

FÉLIX FORTIER,

Greffier du Conseil Exécutif.

Publié en conformité de l'article 245 du " Code Municipal de la Province de Québec. "

C. B. DE BOUCHERVILLE,

Bureau du Secrétaire, Québec, 28 novembre, 1874. 4623 2

Government Notices.

NOTICE.

LEGISLATIVE ASSEMBLY.

Québec, 5th November, 1874.

Notice is hereby given that, pursuant to the 50th rule of the Legislative Assembly of the province of Québec, all petitions for private bills must be presented on or before the 17th December, 1874.

G. M. MUIR,

4626 Clerk Leg. Assembly.

EXECUTIVE COUNCIL CHAMBER.

Québec, 27th November, 1874.

PRESENT :

The **LIEUTENANT-GOVERNOR**, in Council :

Whereas by resolution passed by the Municipal Council of Saint-Benoit, in the county of Two-Mountains, on the sixth day of March, 1874, it hath been shewn to the Lieutenant Governor, that the publication of any notice, by-law or resolution of the said Municipal Council, to be made under the provisions of " The Municipal Code of the Province of Québec, " may be so made in the french language only without detriment to any of the inhabitants of the said municipalities; and whereas, the formalities required in such cases have been complied with :

It is ordered, that the notice, by-laws and resolutions of the said Municipal Council of Saint-Benoit, the publication of which is required by the provisions of " The Municipal Code of the Province of Québec, " be henceforth published in the french language only.

(Signed).

FÉLIX FORTIER,

C. E. C.

Published in pursuance to the article 245 of " The Municipal Code of the Province of Québec. "

C. B. DE BOUCHERVILLE,

Secretary's Office, Québec, 28th November, 1874. 4624

Demande au Parlement.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à sa prochaine Session de la Législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte incorporant " The Windsor Hotel Company of Montreal. "

W. M. B. HARTLEY,

Procureur des Requérants.

40, rue Saint-Jean, Montréal, 7 décembre, 1874. 4777

BILL PRIVÉ.

Avis est par le présent donné que le sou signé, de la cité de Montréal, marchand, commis-voyageur, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à la prochaine session pour obtenir le pouvoir de changer son nom en celui de John Stevenson Brown.

JOHN BROWN,

1er décembre, 1874. 4769

Le Recteur et les Marguiliers de l'Eglise de la Trinité de Montréal, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made at his next Session, of the Legislature of the Province of Québec, for an act to incorporate The Windsor Hotel Company of Montreal.

W. M. B. HARTLEY,

Attorney for Petitioners.

40, Saint-John street, Montréal, 7th December, 1874. 4778

PRIVATE BILL.

Notice is hereby given that the undersigned of the city of Montreal, commercial traveller, will apply to the Legislature of the Province of Québec, at the next Session, for power to change his name to John Stevenson Brown.

JOHN BROWN,

1st December, 1874. 4770

The Rector and Church Wardens of Trinity Church, Montreal, will apply to the Legislature of the province of Québec, at its nearest session, for power to borrow

obtenir le pouvoir d'emprunter de l'argent et d'hypothéquer comme garantie le lot de terre sur lequel la dite Eglise est construite, ensemble la dite Eglise et autres bâties sus-érigées.

Montreal, 30 novembre, 1874. 4645 2

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement de la province de Québec pour annexer une partie du canton d'Upton au canton de Grantham, dans le comté de Drummond, 9 décembre, 1874. 4831

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte amendement l'acte incorporant "La Compagnie des Consommateurs de Gaz de la cité et du district de Montréal," pour étendre le terme fixé pour obtenir la sanction de la corporation de la cité de Montréal, jusqu'à une année à compter du 23e jour de janvier, 1875, et pour d'autres fins.

G. B. CRAMP,

Procureur de la Compagnie des Consommateurs de Gaz de la cité et du district de Montréal. 4627 2

AVIS est par le présent donné, que demande sera faite à la prochaine session, de la législature de la province de Québec, pour obtenir un acte incorporant "The Sherbrooke Manufacturing Company." 4595 3

Sherbrooke, 10 novembre, 1874.

Prenez avis que demande sera faite à la législature de Québec à sa prochaine session pour obtenir un acte légalisant l'Union effectuée entre les églises dites "The Wesleyan Methodist Church of Canada," "The Wesleyan Methodist Church of Eastern British America," et "The Methodist New Connexion Church of Canada," et pour donner à l'Eglise Unie connue comme "l'Eglise Methodiste du Canada," tous les biens immeubles appartenant aux trois églises susdites, ou tenues en fidéi-commis pour icelles; et pour amender les divers actes réglant les fonds et incorporant les sociétés des dites églises et pour toutes autres fins jugées nécessaires.

ANSON GREEN,

Président du comité des biens de l'Eglise. Dated ce 20 novembre 1874. 4507. 3

Avis public est par le présent donné que la cité de Montréal s'adressera à la législature à sa prochaine session pour un acte amendement "l'Acte pour reviser et consolider la charte de la cité de Montréal et les divers autres actes qui l'amendent" dans la vue d'étendre l'autorité et les pouvoirs conférés par le dit acte à la corporation de la dite cité de Montréal, et plus spécialement en ce qui a rapport aux départements du feu, de la santé et des finances.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la cité.

Bureau du Greffier de la cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 16 novembre, 1874. 4525 3

AVIS.

Application sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour séparer la municipalité des townships de Wendover et Simpson, dans le comté de Drummond, en deux municipalités.

Wendover, 23 novembre, 1874. 4579 3

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, par "The Sherbrooke Eastern Township and Kennebec Railway Company," pour obtenir des amendements à leur charte comprenant le changement du nom de la compagnie. L'extension de leur ligne de chemin de fer de Lévis et Kennebec, jusqu'à la ligne provinciale près de l'état du Maine, E.-U., pour le prolongement de leur ligne de chemin de fer, jusqu'à la rivière Saint-Laurent, et opérer ainsi la jonction avec toute autre ligne de chemin de fer.

J. A. ARCHAMBAULT,
Secrétaire-Trésorier.

Sherbrooke, 9 novembre, 1874. 4321 5

money and hypothecate as security therefore the lot of land on which said Church is erected, and said Church and other buildings thereon erected.

Montreal, 30th November, 1874. 4646

Public notice is hereby given that application will be made to the Parliament of the Province of Quebec to annex part of the township of Upton to the township of Grantham, in the county of Drummond. 9th December, 1874. 4832

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for the passing of an act to amend the act incorporating the "Consumers Gas Company of the city and district of Montreal," by extending the period limited therein for the obtaining the assent of the corporation of the city of Montreal, to one year from the 28th day of January, 1875, and for other purposes.

G. B. CRAMP,

Attorney for Consumers Gas Company of the city and district of Montreal. Montreal, 30th November, 1874. 4628

NOTICE is hereby given that application will be made at his next session, of the legislature of the province of Quebec, for an act to incorporate "The Sherbrooke Manufacturing Company." 4596

Sherbrooke, 10th November, 1874.

Take notice that application will be made to the Quebec Legislature, at its next session, for an act to give legal effect to the Union effected between "The Wesleyan Methodist Church of Canada," "The Wesleyan Methodist Church of Eastern British America," and "The Methodist New Connexion Church of Canada," and to vest in the United Church known as "The Methodist Church of Canada," all the real estate or property belonging to or held in trust for the said several three first mentioned churches; and to amend the several acts incorporating the respective trust or others funds and societies of the said churches, and for such other purposes as may be necessary.

ANSON GREEN,

Chairman of Church Property Committee. Dated this 20th November, 1874. 4508

Public notice is hereby given that the city of Montreal will apply to the legislature at its next session for an act to amend the "Act to revise and consolidate the charter of the city of Montreal and the several acts amending the same," with a view to extend the authority and powers conferred by the said act on the corporation of the said city of Montreal, and more especially as regards fire, health and finance departments.

By order,

CHAS. GLACKMEYER,
City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, 16th November, 1874. 4526

NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, to separate the municipality of the townships Wendover and Simpson, in the county of Drummond, in two municipalities.

Wendover, 23rd November, 1874. 4580

NOTICE.

Application will be made at the next session of the Quebec Legislature, by "The Sherbrooke Eastern Townships and Kennebec Railway Company," for amendments to their charter comprising the change of the name of the company. The extension of their line of railway beyond the line of the Lévis and Kennebec railway company to the province line at the state of Maine, U.-S., and extending their line of railway to the river Saint-Laurence, and uniting with any other line of railway in so doing.

J. A. ARCHAMBAULT,
Secretary-Treasurer.

Sherbrooke, 9th November, 1874. 4322

AVIS PUBLIC.

Est par les présentes donné qu'application sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la corporation municipale du village d'Hochelaga, pour obtenir que les pouvoirs qui sont maintenant dévolus à la dite municipalité, en vertu du code municipal de la province de Québec, soient amendés et mieux définis, touchant l'ouverture, l'élargissement et l'entretien des chemins et rues, dans cette municipalité, suivant un plan général des rues projetées dans les limites de cette municipalité, et que la dite corporation ait le pouvoir nécessaire pour faire poser l'eau et les canaux dans les rues, acheter un terrain pour y bâtir un marché public, et pour un emprunt pour pourvoir à ces dites améliorations, dans la dite municipalité. 4343 4

AVIS.

Une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par le desservant et les marguilliers de l'église de Saint-Jean de la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste, dans le diocèse de Montréal, pour obtenir un acte les autorisant à vendre la dite église et le terrain sur lequel elle est bâtie, connu comme lot No. 581, sur le plan du cadastre, quartier Saint-Laurent, mesurant 42 pieds et 19 pouces sur la rue Saint-Urbain, et 65 pieds et 6 pouces sur la rue Dorchester, et d'en employer le revenu pour acheter ou payer un autre terrain et ériger une autre église paroissiale dans les limites de la dite paroisse, et pour autres fins.

CARTER & KELLER,

Procureurs.

Montréal, 16 novembre, 1874.

4365 4

APPLICATION A LA LÉGISLATURE.

L'Hôpital-Général du district de Richelieu, fera application à la Législature à sa prochaine session, pour un amendement à son acte d'incorporation, et pour lui permettre de posséder des immeubles pendant plus de cinq ans. 4429 3

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature de Québec, pour obtenir un acte pour incorporer "La Compagnie de la Maison d'Opéra Victoria." 4427 4

Montréal, 18 novembre, 1874.

4427 4

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, qu'application sera faite à la prochaine session du parlement provincial de Québec, aux fins d'annexer au comté des Deux Montagnes, pour les fins municipales, électorales et autres, cette partie de la paroisse Sainte-Monique, qui se trouve actuellement dans le comté de Terrebonne.

Sainte-Monique, 10 novembre, 1874.

4295 5

AVIS.

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, il sera présenté un bill pour autoriser le barreau de Québec à admettre James Cruickshank, au nombre de ses membres après examen. 4293 5

Montréal, 10 novembre 1874.

4293 5

Avis public est par le présent donné que George Hall, et autres, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie Minière de Mégantic, pour obtenir la continuation de tous les droits de propriété et autres droits ci-devant accordés par l'acte 18 Victoria, chapitre 49, à la Compagnie Minière de Mégantic, et lequel acte est expiré par délimitation de temps.

ROSS & STUART,

Procureurs des Pétitionnaires.

6 4297

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour demander l'incorporation d'une société appelée: "La Compagnie d'emprunt des propriétaires fonciers du Canada," ayant pour but d'emprunter, à un taux modéré, des capitaux étrangers sur garanties hypothécaires, pour les employer à l'amélioration de la propriété et au développement des industries agricoles en cette province.

Montréal, 6 novembre 1874.

4221 5

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, by the corporation of the village of Hochelaga, to obtain that the powers now granted, in virtue of the municipal code of the said province, will be extended and better defined as to the opening, widening and the keeping of the roads or streets, in the said municipality, according to the plan of the projected streets of the said municipality, and that the said corporation have the necessary powers to obtain water and drainage in the said streets, to purchase a lot of ground, for the building of a public market, and to borrow sufficient sum to have the said ameliorations made in the said municipality. 4344

4344

NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, by the incumbent and church-wardens of Saint-John's Church, of the parish of Saint-John the Evangelist, in the diocese of Montreal, for an act to authorize them to sell the said church and the property on which the same is erected, known as lot No. 581, on the cadastral plan, Saint-Lawrence ward, measuring 42 feet and 19 inches on Saint-Urbain street, and 65 feet 6 inches on Dorchester street, and to invest the proceeds in purchasing or paying for another property, and erecting another parish church within the limits of said parish, and for other purposes.

CARTER & KELLER,

Solicitors.

Montreal, 16th November, 1874.

4366

APPLICATION TO PARLIAMENT.

The General Hospital of the district of Richelieu, will apply to the Legislature at its next session, for an amendment to its act of incorporation and to be authorized to possess real estate for more than five years. 4430

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the legislature of Québec, for an act to incorporate "The Victoria Opera House Company."

Montreal, 18th November, 1874.

4428

PUBLIC NOTICE is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Québec, at its next session, to annex to the county of Two Mountains, for municipal, electoral and others purposes, that part of the parish of Sainte-Monique, which is actually within the county of Terrebonne.

Sainte-Monique, 10th November, 1874.

4296

NOTICE.

Is hereby given that at the next session of the Quebec Parliament, a bill will be introduced to allow the Bar of Quebec to admit James Cruickshank amongst its members after examination.

Montreal, 10th November, 1874.

4294

Public notice is hereby given, that George Hall, and others, will apply to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for an act of incorporation under the name of the Megantic Mining Company, continuing in them all the rights of property and other rights heretofore vested by the act 18 Victoria, chapter 49, in the Megantic Mining Company, and which act hath lapsed by afflux of time.

4298

ROSS & STUART,

Attorneys for Applicants.

Notice is hereby given, that application will be made to the legislature of Québec, at its next session, for an act of incorporation in favor of the society called "La Compagnie d'emprunt des Propriétaires Fonciers du Canada," for the purpose of borrowing and lending foreign capital upon real estate securities, at moderate rates, towards improving land and developing agricultural industry in this province.

Montreal, 6th November, 1874.

4222

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session par Ephrem Hudon, fils, écuyer, pour faire passer un acte privé annulant un plan particulier et un livre de renvoi de la subdivision du lot numéro soixante-un (61), du plan officiel de la paroisse de Montréal, déposé par le commissaire des terres de la couronne, entre les mains du registraire de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-quatrième jour de février dernier, et autorisant la substitution d'un autre plan particulier et livre de renvoi d'une subdivision amendée du dit lot.

JUDAH & WURTELE,
Solliciteurs du requérant.
Montréal, 2 novembre 1874. 4209 6

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, une demande sera faite pour obtenir un acte pour incorporer "La Société de Québec, pour empêcher les cruautés envers les animaux."
Québec, 19 novembre 1874. 4479 5

AVIS.

Avis est par le présent donné que la corporation de la ville de Lachine, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte, et le droit d'exclure toute barrière de chemins de péage des limites de la dite ville.

L. FOREST,
Sec.-Trésorier.
Lachine, 11 novembre, 1874. 4315 5

Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte incorporant la «Montreal Young Women's Christian Association» pour fins charitables.

TRENHOLME & MACLAREN,
Solliciteurs.
Montréal, novembre, 1874. 4323 5

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, pour obtenir un acte autorisant Dame Nancy P. Parsons, épouse de William S. Hunter, écuyer, du canton de Stanstead, de vendre et transporter certains biens-fonds situés dans le dit canton.

HALL, WHITE & PANNETON,
Procureurs de la dite Requête.
Sherbrooke, 10 novembre, 1874. 4335 5

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next ensuing session by Ephrem Hudon, junior, esquire, for the passing of a private act to authorize the withdrawal of the particular plan and book of reference of the subdivision of lot number sixty-one (61), of the official plan of the parish of Montreal, deposited by the commissioner of crown lands with the registrar of the registration division of Montreal, on the twenty fourth day of February last, and the substitution in lieu thereof of another particular plan and book of reference of an amended subdivision of the said lot.

JUDAH & WURTELE,
Solicitors for Applicant.
Montreal, 2nd November, 1874. 4210

NOTICE is hereby given that at next session of the Legislature of the Province of Quebec, application will be made for an Act to incorporate "the Quebec Society for the Prevention of Cruelty to Animals."
Quebec, 19th November, 1874. 4480

NOTICE.

Notice is hereby given, that the corporation of the town of Lachine, will apply to the legislature of the province of Quebec, at its next session, to obtain amendments to its charter, and the power to exclude all turnpike-gate from the limits of the said town of Lachine.

L. FOREST,
Sec.-Treasurer.
Lachine, 11th November, 1874. 4316

Application will be made to the Législature of Québec, at its next session for an act to incorporate the «Montreal Young Women's Christian Association» for benevolent purposes.

TRENHOLME & MACLAREN,
Solicitors.
Montreal, November, 1874. 4324

NOTICE.

Application will be made at the approaching session of the Legislature of the province of Quebec, for an act to authorize Mrs. Nancy P. Parsons, wife of William S. Hunter, esquire, of the township of Stanstead, to sell and convey certain real estate situated in said township.

HALL, WHITE & PANNETON,
Attys. for said applicant.
Sherbrooke, 10th November, 1874. 4336

Avis Divers.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société en commandite existant ci-devant entre les soussignés sous le nom de Burland, Lafricain & Cie., a été dissoute de consentement mutuel. Toutes dettes dues à la dite société devront être payées à G. B. Burland, et toutes réclamations contre la dite société devront être présentées au dit G. B. Burland qui y fera droit.

G. B. BURLAND,
G. LAFRICAÏN,
W. C. SMILLIE,
H. EARLE,
W. S. GILLELAN.
Montréal, 3 décembre, 1874. 4773

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 2275.
Dame Catherine H. Morgan, épouse commune en biens de Wyndham N. Lloyd, commerçant, tous deux de la cité et district de Montréal,
Demanderesse ;

vs.

Wyndham N. Lloyd, commerçant, du même lieu,
Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause, le trentième jour de novembre dernier.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 7 décembre, 1874. 4761

Miscellaneous Notices.

DISSOLUTION OF PARTERSHIP.

The limited partnership heretofore existing between the undersigned under the name of Burland, Lafricain & Co., has been dissolved by mutual consent. All debts owing to the said partnership are to be paid to G. B. Burland, and all claims against the said partnership are to be presented to the said G. B. Burland, by whom the same will be settled.

G. B. BURLAND,
G. LAFRICAÏN,
W. C. SMILLIE,
H. EARLE,
W. S. GILLELAN.
Montreal, 3rd December, 1874. 4774

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. } No. 2275.
Dame Catherine H. Morgan, wife common as to property of Wyndham N. Lloyd, trader, of the city and district of Montreal,
Plaintiff ;

vs.

Wyndham N. Lloyd, trader, of the same place,
Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause, the thirtieth day of November last.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Plaintiff's of Attorneys.
Montreal, 7th December, 1874. 4762

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal, } No. 2275.
 Dame Catherine H. Morgan, épouse commune en biens
 de Wyndham F. Lloyd, de la cité et du district de
 Montréal, et dûment autorisée à ester en justice,
 Demanderesse ;

vs.

Wyndham N. Lloyd, commerçant, du même lieu,
 Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été intentée en
 cette cause le trente novembre dernier.
 DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 4 décembre 1874. 4743

PROVINCE DE QUEBEC.

Municipalité du Comté de Bellechasse.

A une cession spéciale du conseil municipal du
 comté de Bellechasse, convoquée par Joseph Chabot,
 écuyer, préfet du comté, et tenue au lieu ordinaire des
 séances à Saint-Michel, dans le dit comté, lundi, le
 vingt-septième jour de juillet, mil huit cent soixante
 et quatorze, conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la province de Québec, à laquelle sont
 présents, Monsieur le Préfet Joseph Chabot, et MM.
 les conseillers François Bacquet, Eusèbe Couture,
 Elzéar Lacombe, Abraham Lacroix, Ferdinand Jaulin
 et Chrysologue Roy, formant le quorum du conseil
 sous la présidence de Monsieur le Préfet ; les autres
 conseillers Joseph Côté, Damase Turgeon et Félix
 Fournier, ayant après vérification reçu avis de la
 convocation de cette assemblée.

Il est ordonné et statué par résolution du conseil
 comme suit :

Proposé par Monsieur Eusèbe Couture, secondé par
 Monsieur Elzéar Lacombe, et il a été résolu.

1. Que vû la requête et les certificats produits par le
 Révérend C. Brochu et autres, des townships de Roux,
 Bellechasse et Daaquam, demandant la dite requête
 suivant l'article 39 du Code Municipal, les dits
 townships soient réunis en une seule municipalité ;
 considérant qu'il a été prouvé à la satisfaction du
 conseil que chacun des dits townships ne renferme
 pas trois cents âmes, et que la population des trois
 townships réunis forme plus de trois cents âmes.

2. Que ces trois townships formeront à l'avenir une
 seule municipalité sous le nom de municipalité des
 townships unis de Roux, Bellechasse et Daaquam.

Que la présente résolution soit présentée à Son
 Excellence le Lieutenant-Gouverneur, en conseil, le
 priant de l'approuver

(Signé), JOS. CHABOT
 Préfet.

Attesté,
 M. MERCIER,
 Secrétaire-trésorier.

Et que cette dite résolution a été soumise à l'appro-
 bation du Lieutenant-Gouverneur, en conseil, conformé-
 ment à l'article quarante-et-un du Code Municipal
 de la province de Québec, et autres articles sur ce
 sujet a été approuvé par le dit Lieutenant-Gouverneur,
 le vingt-quatrième jour de novembre, mil huit cent
 soixante et quatorze.

Et je certifie que la résolution ci-dessus est une
 copie vraie et correcte.

Donné, ce dixième jour de décembre, mil huit cent
 soixante-et-quatorze.

M. MERCIER,
 Secrétaire-trésorier du conseil de
 comté de Bellechasse.

4785

Avis est donné par les présentes, que sous un mois
 après la publication du présent avis, demande sera
 faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par Edouard
 Guilbaut, Jean Jacques Provost, Euzèbe Asselin, J.
 Ulric Faucher, Charles LeBlanc, marchands, George
 Gilmor, propriétaire de moulins, Louis P. H. Turgeon,
 écuyer, seigneur, Charles Bazinai, agent, Pierre
 Edouard McConville, arpenteur, George Baby, écuyer,
 avocat, Adolphe Fontaine, écuyer, avocat, tous de la
 ville de Joliette, et Vincent Paul Lavallée, écuyer,
 médecin, de la paroisse de Saint-Félix de Valois, dans
 le comté de Joliette, pour obtenir des Lettres Patentes
 sous le Grand Sceau, leur octroyant une charte les
 constituant eux et toutes autres personnes qui pour-
 ront devenir actionnaires dans la compagnie à être

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal, } No. 2275
 Dame Catherine H. Morgan, wife common as to pro-
 perty of Wyndham N. Lloyd, of the city and dis-
 trict of Montreal, Plaintiff ;

vs.

Wyndham N. Lloyd, trader, of the same place,
 Defendant.
 An action for separation as to property has been
 instituted the thirtieth November last.
 DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 4th December, 1874. 4744

PROVINCE OF QUEBEC.

Municipality of the County of Bellechasse.

At a special meeting of the municipal council of the
 county of Bellechasse, convoked by Joseph Chabot,
 esquire, county-warden, and held at the ordering place
 for holding the sittings, at Saint-Michel, in the said
 county, on Monday, the twenty-seventh day of July,
 one thousand eight hundred and seventy-four, pur-
 suant to the provisions of the Municipal Code of the
 province of Quebec, at which were present the county-
 warden, Joseph Chabot, and councillors François
 Bacquet, Eusèbe Couture, Elzéar Lacombe, Abraham
 Lacroix, Ferdinand Jaulin and Chrysologue Roy,
 forming a quorum under the providency of the county-
 warden, the other councillors, Joseph Côté, Damase
 Turgeon and Félix Fournier, having after verification
 received notice of the convocation of the said meeting.

The following proceedings were had by the county
 council :

Proposed by Mr. Eusèbe Couture, seconded by Mr.
 Elzéar Lacombe, and resolved.

That seeing the petition and certificates produced
 by the Reverend C. Brochu and others, of the town-
 ships of Roux, Bellechasse and Daaquam, asking that
 pursuant to article 39 of the Municipal Code, the said
 townships be united into one municipality ; consi-
 dering that it has been proved to the satisfaction of
 the council that each of the said townships does not
 contain three hundred souls, and the population of the
 three townships united exceeds three hundred souls.

2. That these three municipalities shall henceforth
 form one single municipality under the name of the
 municipality of the united townships of Roux, Belle-
 chasse and Daaquam.

That the said resolution be submitted for the
 approval of the Lieutenant-Governor, in council,
 paying for his approval thereof.

(Signed), JOS. CHABOT,
 Warden.

Attest,
 M. MERCIER,
 Secretary-Treasurer.

That the said resolution has been submitted to the
 Lieutenant-Governor, in council, pursuant to the
 article forty-one of the Municipal Code of the province
 of Quebec and other articles relating thereto, and has
 been approved by the said Lieutenant-Governor, on
 the twenty-fourth day of November, one thousand
 eight hundred and seventy-four.

And I certify that the resolution hereinabove set
 forth is a true and correct copy.

Given, the tenth day of December, one thousand
 eight hundred and seventy-four.

M. MERCIER,
 Secretary-Treasurer of the County
 Council of Bellechasse.

4786

Public notice is hereby given that within one month
 after the last insertion of the present notice, application
 will be made to the Lieutenant Governor in Council,
 by Edouard Guilbaut, Jean Jacques Provost, Euzèbe
 Asselin, J. Ulric Faucher, Charles LeBlanc, merchants,
 George Gilmor, mill-owner, Louis P. H. Turgeon,
 esquire, seignior, Charles Bazinai, agent, Pierre
 Edouard McConville, surveyor, George Baby, esquire,
 advocate, Adolphe Fontaine, esquire, advocate, all of
 the town of Joliette, and Vincent Paul Lavallée,
 esquire, physician, of the parish of Saint-Félix de
 Valois, in the county of Joliette, to obtain Letters-
 Patent under the Great Seal, granting them a charter
 constituting them and such other persons as may
 become shareholders in the company to be thereby

ainsi créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de "l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social."

Le nom proposé de la compagnie est "La Compagnie à Bois de Joliette."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est la confection du bois, le sciage et la fabrication du bois de toutes sortes.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies à Joliette, dans la province de Québec, et sa principale place d'affaires sera la ville de Joliette.

Le montant du fonds social de la dite compagnie est de dix-huit mille piastres.

Le nombre d'actions est de cent quatre-vingt, de cent piastres chacune.

Les noms des premiers directeurs sont les dits Edouard Guilbaut, Jean Jacques Provost, Pierre Edouard McCouville, Euzèbe Asselin et Adolphe Fontaine, tous sujets nés de Sa Majesté et résidant dans la dite province de Québec.

Joliette, 1er décembre, 1874.

— 4805

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la Province de Québec, en date du septième jour de décembre courant, incorporant Jackson Rae, gérant de banque, Thomas Cramp, marchand, John Molson, banquier, Francis Wolferstan Thomas, gérant de banque et James Little, marchand de bois, tous de la cité de Montréal, dans le but d'acquiescer et posséder des limites à bois, des moulins et autres biens meubles et immeubles nécessaires pour les opérations de commerce de bois, et pour transiger toutes affaires de commerce de bois dans toutes ses branches, sous le nom de "the Montreal Lumber Company" avec un fonds social s'élevant en totalité à cent soixante mille piastres, divisé en seize cents parts de cent piastres chacune,

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce dixième jour de décembre mil huit cent soixante-quatorze,

C. B. de BOUCHERVILLE,

4829

Secrétaire.

AVIS.

Une assemblée spéciale des actionnaires de Escott Mining Company of Canada, sera tenue au No. 80, rue Washington, Boston Mass., mercredi, 30 décembre 1874, à 11 heures A. M., pour prendre en considération la question de disposer de leur intérêt dans la propriété minière.

S. CUSHING,

Commis.

Boston, 9 décembre, 1874.

4817

AVIS.

Avis est par le présent donné que Céline Lachapelle, de Montréal, épouse de Louis Anathole Archambault, commerçant de Montréal, à ce dûment autorisé, a aujourd'hui institué, à Montréal, contre son dit mari, une action en séparation de biens.

LONGPRÉ & DUGAS,

Avocats de la dite Céline Lachapelle.

Montréal, 24 novembre, 1874.

4531 3

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Mary Fallon, des cité et district de Montréal, épouse de William D. B. Fraser, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

et

Le dit William D. B. Fraser, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée par la Demanderesse en cette cause.

LEMUEL CUSHING,

Procureur de la Demanderesse

Montréal, 25 novembre, 1874.

4577 3

PROVINCE DE QUEBEC.

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par Louis François Rodrigue

created a body incorporated and politic under the provisions of "The Joint Stock Company Incorporation Act."

The proposed name of the company is "La Compagnie à Bois de Joliette."

The object for which its incorporation is sought is the sawing of wood, and the manufacture of it in all sorts.

The operations of the said company shall be carried on at Joliette, in the said Province of Quebec, and its principal place of business shall be in the town of Joliette.

The amount of capital stock of said company is eighteen thousand dollars.

The number of shares is one hundred and eighty, and the amount of each share is one hundred dollars.

The names of the first directors are the said Edouard Guilbaut, Jean Jacques Provost, Pierre Edouard McCouville, Euzèbe Asselin and Adolphe Fontaine, who are all subjects of Her Majesty by birth and are residing in the Province of Quebec.

Joliette, 1st December, 1874.

4806

Public notice is hereby given, that under the joint stock companies incorporation act, letters patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the seventh day of December instant, incorporating Jackson Rae, bank manager, Thomas Cramp, merchant, John Molson, banker, Francis Wolferstan Thomas, bank manager, and James Little, lumber merchant, all of the city of Montreal, for the purpose of acquiring and owning timber limits, mills and other real and personal property suitable for lumbering operations, and for the working the same and prosecuting the business of lumbering in all its branches—by the name of the Montreal Lumber Company—with a total capital stock of one hundred and sixty thousand dollars, divided into sixteen hundred shares of one hundred dollars each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this tenth day of December, one thousand eight hundred and seventy-four.

C. B. de BOUCHERVILLE,

4830

Secretary.

NOTICE.

A special meeting of the shareholders of the Escott Mining Company of Canada, will be held at No. 80, Washington street, Boston, Mass., on Wednesday, December 30th, 1874, at 11 o'clock A. M., to consider the subject of disposing of their interest in the mining property.

S. CUSHING,

Clerk.

Boston, 9th December, 1874.

4818

NOTICE.

Notice is hereby given that Céline Lachapelle, of Montreal, wife of Louis Anathole Archambault, trader, of Montreal, duly authorized to that effect, has this day instituted against her said husband, at Montreal, an action for separation of property.

LONGPRÉ & DUGAS,

Attorneys for said Céline Lachapelle.

Montréal, 24th November, 1874.

4532

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Mary Fallon, of the city and district of Montreal, wife of William D. B. Fraser, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

and

The said William D. B. Fraser, Défendeur.
An action for separation as to property has been instituted by Plaintiff in this cause.

LEMUEL CUSHING,

Atty. for Plaintiff.

Montréal, 25th November, 1874.

4578

PROVINCE OF QUEBEC.

Public notice is hereby given that within one month after the last insertion of the present notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in Council, by Louis François Rodrigue

Masson, écuyer, avocat, et membre des Communes du Canada; John Moody, machiniste; Joseph Lauzon, tanneur; Alfred Wilbrod Joubert, marchand, et Adolphe Chauvin, commerçant, tous de la ville de Terrebonne, dans le district de Terrebonne, dans la Province de Québec, pour obtenir des lettres-patentes, sous le grand sceau, leur octroyant une charte les constituant ainsi que toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'Acte d'Incorporation des Compagnies à Fonds Social.

Le nom proposé de la compagnie est: « La manufacture de brique de Terrebonne. »

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de manufacturer et vendre de la brique, des tuiles, des objets de poterie et autres ouvrages en terre.

Les opérations de la compagnie seront poursuivies dans la paroisse de Terrebonne, dans la ville de Terrebonne et ailleurs, dans la dite Province de Québec, et la principale place d'affaires sera dans la paroisse de Terrebonne.

Le montant du fonds social de la dite compagnie est de douze mille piastres.

Le nombre d'actions est de deux cent quarante, et le montant de chaque action est de cinquante piastres.

Les noms des premiers directeurs sont les dits Louis François Rodrigue Masson, écuyer, John Moody, Joseph Lauzon, Alfred Wilbrod Joubert, et Adolphe Chauvin, qui sont tous sujets nés de Sa Majesté et résidant dans la Province de Québec.

Pour les requérants,

O. FORGET, N. P.

Terrebonne, 17 novembre, 1874. 4389 4

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Hannah Rodgers, épouse commune en biens de James Connolly, corroyeur, tous deux de la cité et du district de Montréal, Demanderesse;
James Connolly, corroyeur, de la cité et du district de Montréal.

Une action en séparation de corps et de biens a été intentée en cette cause, le trente octobre dernier.

J. O. TURGEON,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 10 novembre, 1874. 4397 4

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Sophranie Charbonneau, de la cité et du district de Montréal, épouse de François Pigeon, sellier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit François Pigeon, Défendeur.
Une action en séparation de biens a émané aujourd'hui en cette cause.

LONGPRÉ & DUGAS,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 19 novembre, 1874. 4411 5

Canada, }
Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*
No. 4.

Dame Sara Fluette dite Dulude, épouse commune en biens de Liguori Lefebvre alias Faber, tisserand, tous deux de la paroisse de Saint-Alexandre, dans le dit district; la dite demanderesse dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse,

vs.

Le dit Liguori Lefebvre alias Faber, tisserand, du même lieu, Défendeur.
Avis est par le présent donné que la Demanderesse, en cette cause, a institué ce jour (12 novembre, 1874), une action en séparation de corps et de biens contre le défendeur susdit.

F. A. BERNIER,
Proc. et Avocat de la Demanderesse.

Saint-Jean, 12 novembre, 1874. 4461 4

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication de cet avis, demande sera faite par l'Honorable Thomas Ryan, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, sénateur, de la Puissance du Canada, George W. Campbell, écuyer,

Masson, esquire, advocate, and member of the Commons of Canada; John Moody, machinist; Joseph Lauzon, tanner; Alfred Wilbrod Joubert, merchant, and Adolphe Chauvin, trader; all residing in the town of Terrebonne, in the district of Terrebonne, in the Province of Quebec, to obtain letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body incorporated and politic under the provisions of « The Joint Stock Company Incorporation Act. »

The proposed name of the company is: « La manufacture de brique de Terrebonne. »

The object for which its incorporation is sought is the manufacture and sale of brick, tiles, earthenwares and other earthen works.

The operations of the said company shall be carried on in the parish of Terrebonne, in the town of Terrebonne and elsewhere, in the said Province of Quebec, and its principal place of business shall be in the parish of Terrebonne.

The amount of capital stock of said company is twelve thousand dollars.

The number of shares is two hundred and forty, and the amount of each share is fifty dollars.

The names of the first directors are the said Louis François Rodrigue Masson, John Moody, Joseph Lauzon, Alfred Wilbrod Joubert and Adolphe Chauvin, who are all subjects of Her Majesty by birth and are residing in the Province of Quebec.

For the Petitioners,

O. FORGET, N. P.

Terrebonne, 17th November, 1874. 4390

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Hannah Rodgers, wife common as to property of James Connolly, currier, of the city and district of Montreal, Plaintiff;
James Connolly, currier, both of the city and district of Montreal,

An action for separation from bed and board and as to property has been instituted the thirtieth October last.

J. O. TURGEON,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 10th November, 1874. 4398

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Sophranie Charbonneau, of the city and district of Montreal, wife of François Pigeon, sadler, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said François Pigeon, Défendeur.
An action for separation as to property has been this day issued in this cause.

LONGPRÉ & DUGAS,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 19th November, 1874. 4412

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*
No. 4.

Dame Sara Fluette dite Dulude, wife common as to property of Liguori Lefebvre alias Faber, weaver, both of the parish of Saint Alexandre, in the said district, the said plaintiff being duly authorized to appear in judicial proceedings, for the purposes hereof, Plaintiff,

vs.

The said Liguori Lefebvre alias Faber, weaver, of the same place, Défendeur.
Notice is hereby given that the plaintiff in this cause has instituted this day, (12th November, 1874), an action for separation from bed and board, and as to property against the said defendant.

F. A. BERNIER,
Advocate, Plaintiff's Attorney.

Saint John's, 12th November, 1874. 4462

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made by the honorable Thomas Ryan, of the city of Montreal, in the province of Quebec, Senator of the Dominion of Canada, George W. Campbell, of

médecin, de la dite cité de Montréal, Thomas Cramp et John Torrance, tous deux marchands de la dite cité de Montréal, Robert B. Angus, gérant de la banque, de la dite cité de Montréal, Gilbert Scott, brasseur, de la dite cité de Montréal, Donald Lorn MacDougall et Thomas Davidson, tous deux de la dite cité de Montréal, courtiers et associés sous le nom de MacDougall et Davidson, Edward M. Hopkins, écuyer, de Londres, en Angleterre, Robert W. Shepherd, écuyer, de la dite cité de Montréal, Thomas R. Christian, courtier, de la dite cité de Montréal, William Frédéric Kay, écuyer, de la dite cité de Montréal, Adolphe Roy et George Moffatt, tous deux marchands de la dite cité de Montréal, Angus C. Hooper, brasseur, de la dite cité de Montréal, exécuteur testamentaire de feu William Dow, et Lewis S. Black, marchand, de la dite cité de Montréal, à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, en conseil, pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, constituant eux et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la dite compagnie ainsi créée, en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de "l'Acte d'Incorporation des Compagnies à fonds social," sous le nom de "The Montreal Plumbago Mining Company," pour acquérir et posséder des mines de plombagine et autres minerais et métaux, de les travailler et les laver, les préparer, les fondre et en outre d'en préparer le minéral pour le marché.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans le comté d'Ottawa, dans la dite province de Québec, et dans la dite cité de Montréal; la principale place d'affaires sera dans la dite cité de Montréal.

Le fonds social sera de cinquante mille piastres, divisé en cinq cents actions de cent piastres chacune.

Les dits Honorables Thomas Ryan, George W. Campbell, Robert B. Angus, Thomas Cramp et Robert W. Shepherd, seront les premiers directeurs de la compagnie, tous sont sujets de Sa Majesté.

G. B. CRAMP,

Solliciteur des requérants.

Montréal, 2 décembre, 1874. 4723 2

Province de Québec, }
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

Janet Stark, du township de Sutton, dans le district de Bedford, épouse de Robert W. Oliver, marchand, du dit township,

Demanderesse;

vs.

Le dit Robert W. Oliver, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, rapportable le 2 janvier prochain.

JAMES O'HALLORAN,

Avocat de la Demanderesse.

Nelsonville, 3 décembre, 1874. 4685 2

PROVINCE DE QUEBEC.

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en Conseil, par les personnes ci-après nommées, pour obtenir des lettres-patentes, sous le grand sceau, leur octroyant une charte constituant elles et toutes autres personnes, qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie, à être ainsi créée en corps politique, et incorporé en vertu des dispositions de "l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social."

Le nom proposé de la compagnie est "la compagnie manufacturière de briques de Montmagny."

L'objet pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est demandée, est pour manufacturer la brique, dans toutes ses diverses branches, et pour acquérir tels immeubles, machines, instruments qui seront nécessaires pour transiger les affaires y ayant rapport.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans la paroisse de Saint-Thomas, dans le comté de Montmagny, et ailleurs, dans la province, et la principale place d'affaires, sera dans la paroisse de Saint-Thomas, village de Montmagny.

Le montant du fonds social de la dite compagnie, sera de vingt mille piastres, divisé en vingt actions de mille piastres chaque.

Les noms, domiciles et professions des requérants, sont, Louis Henri Blais, écuyer, avocat, James Oliva, écuyer, magistrat de district, Léandre Fréchet, écuyer,

the said city of Montreal, esquire, Doctor of Medicine, Thomas Cramp and John Torrance, both of the said city of Montreal, merchants, Robert B. Angus, of the said city of Montreal, Bank manager, Gilbert Scott, of the said city of Montreal, brewer, Donald Lorn MacDougall and Thomas Davidson, both of the said city of Montreal, brokers and copartners there, under the firm of MacDougall and Davidson, Edward M. Hopkins, of London, in England, esquire, Robert W. Shepherd, of the said city of Montreal, esquire, Thomas R. Christian, of the said city of Montreal, broker, William Frederick Kay, of the said city of Montreal, esquire, Adolphe Roy, and George Moffatt, both of the said city of Montreal, merchants, Angus C. Hooper, of the said city of Montreal, brewer, executor of the last will of the late William Dow and Lewis S. Black, of the said city of Montreal, merchant, to His Excellency the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, in council, for Letters-Patent, under the great seal, constituting them and others who may become shareholders in the company thereby created a body politic and corporate, under the provisions of the "Joint Stock Companies Incorporation Act," by the name of "The Montreal Plumbago Mining Company," for the purpose of acquiring and owning mines of Plumbago and other minerals and metals, and of working the same and washing, dressing, smelting and otherwise preparing for market the ores of the same.

The operations of the Company to be carried on in the county of Ottawa, in the said province of Quebec, and in the said city of Montreal; the chief place of business to be in the said city of Montreal.

The capital stock to be fifty thousand dollars, divided into five hundred shares, of one hundred dollars each.

The said the honorable Thomas Ryan, George W. Campbell, Robert B. Angus, Thomas Cramp and Robert W. Shepherd, to be the first directors of the Company, all of whom are subjects of Her Majesty.

G. B. CRAMP,

Solicitor for Applicants.

Montreal, 2nd December, 1874. 4724

Province of Quebec, }
District of Bedford. } *Superior Court.*

Janet Stark, of the township of Sutton, in the district of Bedford, wife of Robert W. Oliver, of the same place, trader, duly authorized to *ester en jugement*,
Plaintiff;

vs.

The said Robert W. Oliver, Défendeur.
An action for separation of property, has been instituted in this cause, returnable the second day of January next.

JAS. O'HALLORAN,

Plaintiff for Attorney.

Nelsonville, 3rd December, 1874. 4686

PROVINCE OF QUEBEC.

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in council, by the persons hereinafter mentioned for letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be hereby created, a body corporate and politic, under the provisions of "The Joint Stock Companies incorporation Act."

The proposed name of the company is the "La Compagnie Manufacturière de briques de Montmagny."

The purpose for which incorporation is sought for the said company is the manufacture of brick in all its branches, and to acquire such real estate, machinery and apparatus as may be required to carry on the operations thereof.

The operations of the said company will be carried on in the parish of Saint-Thomas, in the county of Montmagny, and elsewhere in the province, and chief place of business being in the said parish of Saint-Thomas, village of Montmagny.

The amount of the said company's stock is twenty thousand dollars, divided into twenty shares of one thousand dollars each.

The names, places of residence and occupation of the applicants are: Louis Henri Blais, esquire, advocate, James Oliva, esquire, district magistrate, Léan-

rentier, tous trois du village Montmagny, et James George Scott, écuyer, marchand, et Henri Robertson, écuyer, arpenteur, tous deux de la paroisse de Saint-Thomas, et tous du district de Montmagny.

Et les noms des premiers directeurs seroient les dits Louis Henri Blais, James Oliva et Léandre Fréchet, tous sujets de Sa Majesté de naissance, et residents dans la province de Québec, dans le district de Montmagny, village Montmagny.

By JAMES OLIVA,
Pour les Requérants.
Montmagny, 25 novembre 1874. 4547 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saguenay, } No. 270.
Marie Louise Clémentine Harvey, de la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, dans le district de Saguenay, épouse de Hippolyte Brassard, du même lieu, marchand, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Hippolyte Brassard, son époux, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur, le quatrième jour de novembre courant.

J. S. PERRAULT,
Procureur de la Demanderesse.
Saint-Etienne de la Malbaie,
9 novembre, 1874. 4339 5

DEMANDE D'UNE CHARTE EN VERTU DE LETTRES PATENTES.

Acte de Compagnie à Fonds Social.

Avis est par le présent donné que sous un mois après la publication du présent avis, une demande sera faite à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par les personnes ci-après nommées, pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau, les constituant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie qui sera ainsi formée et incorporée en corps politique sous le nom de « Compagnie Drum Manufacturière de Meubles » conformément aux dispositions du dit acte. Le but pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est de mandée est de poursuivre des affaires de manufacture générale, d'ouvrage en bois de toutes descriptions et spécialement de confectionner toutes sortes de meubles pour ameublement, tapisseries, effets d'utilité, d'ornements, etc., acheter, vendre et trafiquer le bois de toute description, bois de construction, madriers, planches, etc., etc., manufacturé ou non ; scier, couper, préparer au bouvet, canneler, blanchir, roboter, sculter, mortaiser, tourner, travailler en relief, et toute ouvrage de toute description fait au moulin et comprenant l'ouvrage de menuiserie et de charpente de maison ; et aussi pour faire ou manufacturer ou faire ou manufacturer en partie des vitres de miroirs de toutes descriptions, avec plein pouvoir d'acheter, vendre, trafiquer tous les articles ci-dessus mentionnés et en faire commerce ou trafic, et tous autres articles en faisant partie ou ayant rapport à aucune des branches d'affaires sus-mentionnées, ou aucune branche d'affaires auxiliaires s'y rapportant et qui n'y est pas spécialement mentionnée.

La principale place d'affaire de la dite compagnie sera en la cité de Québec.

Le montant du capital souscrit de la dite compagnie sera de trois cents mille piastres, divisé en trois mille parts de cent piastres chacune.

Tous les petitionnaires ci-après mentionnés sont sujets nés de Sa Majesté, savoir :

William Drum, de la banlieue de la cité de Québec, meublier et marchand, six cent cinquante parts ; Samuel Wilson Drum, de la cité de Québec, commis, deux cent cinquante parts ; Isaac Drum, de la cité de Québec, commis, deux cent cinquante parts ; Elizabeth Jane Drum, de la cité de Québec, épouse du Rév. Robert Mitchell, deux cent cinquante parts ; Caroline Drum, de la banlieue de la cité de Québec, épouse de Thomas Hunter Grant, deux cent cinquante parts ; Abraham Joseph, de la cité de Québec, marchand, cent parts ; Adolphe P. Caron, de la cité de Québec, avocat, et membre des Communes du Canada, cent parts ; Thos. McGreevy, de la cité de Québec, membre des Communes du Canada, cent parts ; Siméon Lesage, de la cité de Québec, écuyer, avocat, cinquante parts ;

dre Fréchet, esquire, *rentier*, all the three of the village of Montmagny, and James George Scott, esquire, merchant, and Henri Robertson, esquire, land surveyor, both of the parish of Saint-Thomas, and all of the district of Montmagny.

And the names of the first directors are : the said Louis Henry Blais, James Oliva and Léandre Fréchet, subjects of Her Majesty by birth and residents in the province of Quebec, in the district of Montmagny, village of Montmagny.

By JAMES OLIVA,
For the applicants.
Montreal, 25th November, 1874. 4548

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saguenay, } No. 270.
Marie Louise Clémentine Harvey, of the parish of Saint-Etienne de la Malbaie, in the district of Saguenay, wife of Hippolyte Brassard, of the same place, merchant, duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

vs.

The said Hippolyte Brassard, her husband, Defendant.

An action « en séparation de biens » has been instituted against the defendant, the fourth day of November instant.

J. S. PERRAULT,
Plaintiff's for Attorney.
St. Etienne de la Malbaie,
9th November, 1874. 4040

APPLICATION FOR CHARTER BY LETTERS PATENT.

The Joint Stock Companies Incorporation Act.

Notice is hereby given that within one month after the publication of this notice, application will be made to His Excellency the Lieutenant-Governor in Council, by the persons hereinafter named for Letters Patent, under the great seal, granting them, and such other persons as may become shareholders in the company, to be thereby created, a body corporate and politic by the name of the « Drum Cabinet Manufacturing Company, » under the provisions of the said act. The purpose for which the incorporation of the said Company is sought, is for carrying on a general manufacturing business in wood work of every description and specially to manufacture all kinds of cabinet wares furniture, upholstery and articles of use or ornament, and to buy, sell and trade in every description of lumber, timber deals, boards, etc., whether manufactured or unmanufactured ; to engage in the business of sawing, cutting, tonguing, swoving, planing, carving, drying, morticing, turning and fretworking, and all mill-work of every description including house carpenter and joiner-work ; and also to make or manufacture or partly make or manufacture plate-glass of every description. With full power to buy, sell, bargain trade or traffic in all the above articles and all other articles appertaining to or connected with any of the above branches of business or any subsidiary branch of business connected therewith and not specially mentioned therein.

The principal place of business of the said company will be the city of Québec.

The amount of the capital stock of the said company will be three hundred thousand dollars, divided into three thousands shares of one hundred dollars each.

The whole of the undermentioned applicants are subjects of Her Majesty by birth, viz :

William Drum, of the banlieue of the city of Québec, cabinet-maker and merchant, six hundred and fifty shares ; Samuel Wilson Drum, of the city of Québec, clerk, two hundred and fifty shares ; Isaac Drum, of the city of Québec, clerk, two hundred and fifty shares ; Elizabeth Jane Drum, of the city of Québec, wife of the Revd. Robert Mitchell, two hundred and fifty shares ; Caroline Drum, of the banlieue of the city of Québec, wife of Thomas Hunter Grant, two hundred and fifty shares ; Abraham Joseph, of the city of Québec, merchant, one hundred shares ; Adolphe P. Caron, of the city of Québec, advocate, and member of the Commons of Canada, one hundred shares ; Thos McGreevy, of the city of Québec, member of the Commons of Canada, one hundred shares ;

l'Honorable Théodore Robitaille, de New-Carlisle, Gaspé, membre de l'Honorable Conseil Privé du Canada et membre des Communes du Canada, cent parts; Honorable Eugène Chinic, de la cité de Québec, membre de l'Honorable Sénat du Canada, cinquante parts; James Donville, de la ville de Saint-Jean, membre des Communes du Canada, cinquante parts; Willis Russel, de la cité de Québec, manufacturier en bois carré, cinquante parts; le Révérend J. B. Z. Bolduc, de la cité de Québec, vingt parts; Théophile Ledroit, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; Timothy H. Dunn, de la cité de Québec, marchand, fidéi-commis, cinquante parts; James Chalmers, de la cité de Québec, hôtelier, dix parts; Joseph Shehyn, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; John Ross, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; Henry Fry, de la cité de Québec, marchand, vingt parts; le Lieutenant-Colonel William Rhodes, de Saint-Colomban de Sillery, bourgeois, cent parts; George R. Renfrew, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; William Herring, de Saint-Colomban de Sillery, bourgeois, cent parts; William Home, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts. L'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, Pierre Garneau, de la cité de Québec, membre du Parlement Provincial, cinquante parts; Andrew Thompson, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts; Roberts Cassels, de la cité de Québec, bourgeois, cinquante parts; Even John Price, de la paroisse de Saint-Colomban de Sillery, marchand cinquante parts.

Les personnes dont les noms suivent formeront le bureau de direction provisoire, les dits Abraham Joseph, William Drum, Adolphe P. Caron, Henry Fry, Andrew Thompson, Joseph Shehyn et Robert Cassels.

ANDREWS, CARON, ANDREWS,
Procureurs des Pétitionnaires
Quebec, 19 novembre, 1874. 4483 4

Cour Supérieure—District de Montréal.

Sophranie Trudeau, de la ville de Longueuil, dit district, épouse de François-Eusèbe Viger, du même lieu, commerçant, Demanderesse;

et
Le dit François-Eusèbe Viger, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

PERKINS, MACMASTER & PREFONTAINE,
Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 20 novembre, 1874. 4481 4

Siméon Lesage, of the city of Quebec, esquire, advocate, fifty shares; Honorable Théodore Robitaille, of New-Carlisle, Gaspé, member of the Honorable Privy Council of Canada, and member of the Commons of Canada, one hundred shares; Honorable Eugène Chinic, of the city of Quebec, member of the Honorable the Senate of Canada, fifty shares; James Donville, of the city of Saint-John, member of the Commons of Canada, fifty shares; Willis Russel, of the city of Quebec, lumber manufacturer, fifty shares; the Reverend J. B. Z. Bolduc, of the city of Quebec, twenty shares; Théophile LeDroit, of the city of Quebec, merchant, fifty shares; Timothy H. Dunn, of the city of Quebec, merchant (in trust), fifty shares; James Chalmers, of the city of Quebec, hotel-keeper, ten shares; Joseph Shehyn, of the city of Quebec, merchant, fifty shares; John Ross, of the city of Quebec, merchant, fifty shares; Henry Fry, of the city of Quebec, merchant, twenty shares; Lieutenant-Colonel William Rhodes, of Saint-Colombe de Sillery, gentleman, one hundred shares; George R. Renfrew, of the city of Quebec, merchant, fifty shares; William Herring, of Saint-Colombe de Sillery, gentleman, one hundred shares; William Home, of the city of Quebec, merchant, fifty shares; Honorable Commissioner of Agriculture and Public Works, Pierre Garneau, of the city of Quebec, and member of the Provincial Parliament, fifty shares; Andrew Thompson, of the city of Quebec, merchant, fifty shares; Robert Cassels, of the city of Quebec, gentleman, fifty shares; Even John Price, of the parish of Saint-Colombe de Sillery, merchant, fifty shares.

The following persons constitute the board of provisional directors: the said Abraham Joseph, William Drum, Adolphe P. Caron, Henry Fry, Andrew Thompson, Joseph Shehyn, and Robert Cassels.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attorneys for Applicants.
Quebec, 19th November, 1874. 4484

Superior Court—District of Montreal.

Sophranie Trudeau, of the town of Longueuil, said district, wife of François-Eusèbe Viger, of same place, trader, Plaintiff;

and
Said François-Eusèbe Viger, Defendant.

An action in séparation de biens, has been instituted in this cause.

PERKINS, MACMASTER & PREFONTAINE,
Attorney's for Plaintiff
Montreal, 20th November, 1874. 4482

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Adam Higgins, en sa qualité de tuteur, dûment nommé à Howard Frederick Higgins, mineur issu de feu Howard Egan Higgins, en son vivant de la cité de Montréal, membre de la société de T. W. Higgins & Frères, et Dame Janet Drenman, son épouse, le dit Adam Higgins étant spécialement autorisé pour l'effet des présentes par autorisation judiciaire, et la dite Dame Janet Drenman pour elle-même, comme ayant été commune en biens avec son dit mari, failli.

Je, soussigné, Edward Evans, courtier, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

EDWARD EVANS,
Syndic.
Montréal, 7 décembre, 1874. 4753

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Henry Baldwin, épicer en gros, de la cité de Montréal, y faisant affaires comme tel, sous les nom et raison de C. H. Baldwin et Compagnie, failli.

Je, soussigné, Edward Evans, courtier, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le pré-

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Adam Higgins, in his capacity of tutor, duly appointed to Howard Frederick Higgins, minor issue of the late Howard Egan Higgins, in his lifetime of the city of Montreal, member of the firm of T. W. Higgins & Brothers, and Dame Janet Drenman, his wife, the said Adam Higgins being especially authorized for the purposes hereof, by judicial authorization, and the said Dame Janet Drenman for herself, as having been *commune en biens* with her said late husband, Insolvent.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

EDWARD EVANS,
Assignee.
Montreal, 7th December, 1874 4754

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Henry Baldwin, wholesale grocer, of the city of Montreal, trading there as such, under the name and firm of C. H. Baldwin and Company, an Insolvent.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby

sont notifiés de s'assembler au bureau de Riddell & Evans, Western Chambers, 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, mercredi, le sixième jour de janvier, A. D. 1875, à deux heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

EDWARD EVANS,
Syndic.
4759
Montréal, 5 décembre, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Henry Stuart, commerçant, de Montréal, failli.
Je, soussigné, John Whyte, syndic officiel, de la cité de Montréal, ait été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le onzième jour de janvier prochain 1875, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
Syndic.
4751
Montréal, 7th décembre, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Gay, de la cité de Montréal, teneur de maison de pension, failli.
Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Craig & Moffat, No. 11, rue de l'Hôpital, lundi, le 11e jour de janvier 1875, à 3 heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
4747
Montréal, 7 décembre, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Oscar Jacques, failli.
Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, et sera ouverte aux oppositions jusqu'au vingt-trois décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

M. E. BERNIER,
Syndic.
4749
Saint-Hyacinthe, 3^e décembre, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Moses P. Blanchard, de Mansonville, dans le Township de Brome, dans le district de Bedford, commerçants, tant individuellement que comme ayant été en société avec feu Robert Manson, en son vivant de Mansonville susdit, et y faisant les affaires ensemble sous la raison sociale de « Manson et Blanchard, » failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler dans la résidence de William B. Manson, hôteliers, à Mansonville susdit, samedi, le dix-neuvième jour du mois de décembre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

JOS. LEFEBVRE,
Syndic provisoire.
4763
Knowlton Q., 28 novembre, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Honoré Pepin, commerçant, de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du failli, en la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, lundi, le vingt-huitième jour de décembre courant, à deux heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

V. GLADU,
Syndic provisoire.
4765
Saint-François du Lac, 4 décembre, 1874.

notified to meet at the office of Riddell & Evans, Western Chambers, 22, Saint-John street, in the city of Montreal, on Wednesday, the sixth day of January, A. D. 1875, at the hour of two o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

EDWARD EVANS,
Assignee.
4760
Montreal, 5th December, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Henry Stuart, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the eleventh day of January next 1875, at 11 o'clock A. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.
4752
Montreal, 7th December, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Gay, of the city of Montreal, boarding house-keeper, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, on Monday, the 11th day of January, 1875, at 3 o'clock afternoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

DAVID J. CRAIG,
Official Assignee.
4748
Montreal, 7th December, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Oscar Jacques, an Insolvent.
A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the twenty-third day of December instant, after which dividend will be paid.

M. E. BERNIER,
Assignee.
4750
Saint-Hyacinthe, 3rd December, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Moses P. Blanchard of Mansonville, in the Township of Brome, in the district of Bedford trader as well in his own name as in his capacity as having been in co-partnership with the late Robert Manson, in his life time of Mansonville aforesaid, and there doing business together in partnership under the name, style and firm of « Manson & Blanchard, » an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the sitting room of William B. Manson, Inn-keeper, in Mansonville aforesaid, on Saturday, the nineteenth day of December instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

JOS. LEFEBVRE,
Interim Assignee.
4764
Knowlton Q, 28th November, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Honoré Pepin, of the parish of Saint-Zéphirin de Courval, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the residence and place of business of the insolvent, in the parish of Saint-Zéphirin de Courval, on Monday, the twenty-eighth day of December instant, at two o'clock in the afternoon, to receive statement of his affairs and to appoint an assignee.

V. GLADU,
Interim Assignee.
4766
Saint-François du Lac, 4th December, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Québec.

Dans l'affaire de Jackson, Holt & Cie., faillis.
 Lundi, le premier jour de février prochain, le sous-
 signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu
 du dit acte.

ALFRED H. JACKSON & EDMUND B. HOLT.
 Par ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Procureurs ad litem.
 Québec, 7 décembre, 1874. 4775

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDE-
MENTS.

Dans l'affaire de Phidyme Huot, de Saint-Urbain,
 comté de Charlevoix, marchand, failli.
 Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de
 Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les
 créanciers sont requis de produire leurs réclamations
 sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon
 bureau, bâtisses du Télégraphe, No. 26, rue Saint-
 Pierre, Québec, mardi, le 29e jour de décembre 1874,
 à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli et
 pour le règlement des affaires de la faillite en général.
 Le failli est par le présent notifiés d'y assister.

OWEN MURPHY,
 Syndic.
 Québec, 4 décembre, 1874. 4771

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District d'Iberville. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Isidore Marcoux, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un
 acte de composition et de décharge, consenti par la ma-
 jorité numérique de ses créanciers, représentant les
 trois-quarts des montant et valeur de ses dettes. Le
 quinzième jour de mars prochain, il s'adressera à
 cette cour pour en obtenir la ratification.

ISIDORE MARCOUX.
 Par J. P. CARREAU,
 Son procureur *ad litem.*
 Saint-Jean, 3 décembre, 1874. 4745

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Léon Bruneau, de la cité de Mont-
 réal, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a
 déposé à mon bureau un acte de composition et de dé-
 charge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par
 la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte
 de composition et de décharge dans les trois jours ju-
 riques après la dernière insertion de cet avis, les trois
 jours expirant jeudi le 31e jour de décembre courant,
 j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.
 Montréal, 10 décembre, 1874. 4819

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Narcisse Guimard, commerçant, de
 la paroisse de Sainte-Anne de la Pêrade, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été
 préparée, sujette à objection, jusqu'au vingt-neuf de
 décembre inclusivement, après lequel jour les divi-
 dendes seront payés.

N. GAGNON,
 Syndic.
 Champlain, 9 décembre, 1874. 4809

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edward Mullen, commerçant, de la
 cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les
 créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affai-
 res, No. 562, rue Lagachetière, à Montréal, jeudi, le
 31e jour de décembre courant, à trois heures de l'après-
 midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer
 un syndic.

DAVID J. CRAIG,
 Syndic provisoire.
 Montréal, 9 décembre, 1874. 4813

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Quebec.

In the matter of Jackson, Holt & Co., Insolvents.
 On Monday, the first day of February next, the un-
 dersigned will apply to the said court for a discharge
 under the said act.

ALFRED H. JACKSON & EDMUND B. HOLT.
 By ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attorneys ad litem.
 Quebec, 7th December, 1874. 4776

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Phydime Huot, of Saint-Urbain,
 county of Charlevoix, merchant, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee,
 of Quebec, has been appointed assignee in this matter.
 The creditors are requested to file their claims before
 me within one month, and are requested to meet at
 my office, Telegraph Buildings, No. 56, Saint-Peter
 street, Quebec, on Tuesday, the 29th day of Decem-
 ber 1874, at 11 o'clock A. M., for the public examina-
 tion of the Insolvent and the ordering of the affairs
 of the estate generally. The insolvent his hereby
 notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
 Assignee.
 Quebec, 4th December, 1873. 4772

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
 District of Iberville. } *In the Superior Court.*

In the matter of Isidore Marcoux, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court
 a deed of composition and discharge, executed by the
 majority in number of his creditors, representing more
 than the three-fourths in value of the liabilities. On
 the fifteenth day of March next, he will apply to said
 court to obtain a confirmation thereof.

ISIDORE MARCOUX.
 By J. P. CARREAU,
 His Attorney *ad litem.*
 Saint-John's, 3rd December, 1874. 4746

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon Bruneau, of the city of Mon-
 treal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the Insolvent has filed
 in my office a deed of composition and discharge,
 executed by the proportion of his creditors, as required
 by law, and that if no opposition is made to said deed
 of composition and discharge within three juridical
 days after the last publication of this notice, said three
 days expiring on Thursday the 31st day of December
 instant, the undersigned Assignee will act upon the
 said deed of composition and discharge, according to
 the terms thereof.

L. JOS. LAJOIE,
 Official Assignee.
 Montreal, 10th December, 1874. 4820

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Narcisse Guimard, trader, of the par-
 ish of Sainte-Anne de la Pêrade, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared,
 subject to objection until the twenty-ninth day of
 December, inclusively, after which dividend will be
 paid.

N. GAGNON,
 Assignee.
 Champlain, 9th December, 1874. 4810

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edward Mullen, of the city of Mon-
 treal, trader, an Insolvent.

The insolvent as made an assignment of his estate
 to me, and the creditors are notified to meet at his
 place of business, No. 562, Lagachetière street, in
 Montreal, on Thursday, the 31st day of December
 inst., at three o'clock in the afternoon, to receive
 statements of affairs and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,
 Interim Assignee.
 Montreal, 9th December, 1874. 4814

E DE
ACT FAILLITE DE 1869, ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David Arthur LaFortune, de la cité de Montréal, épicer et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaire, No. 438, rue Saint-Catherine, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-neuvième jour de décembre, 1874, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.

Montréal, 10 décembre, 1874.

4815

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. X. Rimbeault et Louis Levasseur, individuellement et comme associés dans la ci-devant société de Rimbeault & Levasseur, de Saint-Jérôme de Matane, marchands, faillis.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, le 30ième jour de décembre, 1874, à 11 heures, a. m., pour l'examen public des faillis, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont par le présent notifiés d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 10 décembre, 1874.

4823

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Rascony, de Saint-Thomas de Pierreville, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau, un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant jeudi, le 31ième jour de décembre courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

A. M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 10 décembre, 1874.

4821

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Alexandre Racine et Guillaume Racine, tous deux marchands de la ville de Lévis, et faisant ci-devant affaires au dit lieu en société, sous les noms et raison de A. & J. Racine, faillis.

Le deuxième jour de février prochain les soussignés, chacun séparément, s'adresseront à la dite cour, pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte

ALEXANDRE RACINE,
GUILLAUME RACINE,
Par BELLEAU & DARVEAU,

9 décembre, 1874.

4781

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alfred Houle, ferblantier et plombier, de la cité de Montréal, failli.

Un premier bureau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-huitième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.

Montréal, 11 décembre, 1874.

4795

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Baylis, commerçant, des cité et district de Montréal, failli

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS
THERETO.

In the matter of David Arthur LaFortune, of the city of Montreal, grocer, and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 438, Saint-Catherine street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-ninth day of December, 1874, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim Assignee.

Montreal, 10th December, 1874.

4816

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of F. X. Rimbeault and Louis Levasseur, individually and as partners in the late firm of Rimbeault & Levasseur, of Saint-Jérôme de Matane, Merchants, Insolvents.

The undersigned, Owen Murphy, Official Assignee of Quebec, has been appointed Assignee in this matter. The Creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph Buildings, No. 26, St. Peter Street, Quebec, on Wednesday the 30th day of December, 1874, at 11 o'clock, a. m., for the public examination of the Insolvents, and the ordering of the affairs of the Estate generally. The Insolvents are hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Quebec, 10th December, 1874.

4824

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Rascony, of Saint-Thomas de Pierreville, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has filed in my office a deed of composition and discharge, executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Thursday, the 31st day of December instant, the undersigned, assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

A. M. PERKINS,
Official Assignee.

Montreal, 10th December, 1874.

4822

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS
AMENDMENTS.

Canada,
Province of Québec, }
District of Québec. } *In the Superior Court.*

In the matter of Alexandre Racine and Guillaume Racine, both merchants of the town of Lévis, and heretofore carrying on business at the said place in co-partnership, under the the name and style of A. & J. Racine, Insolvents.

On the second day of February next, the undersigned, each severally, will apply to the said court for their discharge under the said act.

ALEXANDRE RACINE,
GUILLAUME RACINE,
Per BELLEAU & DARVEAU,

9th December, 1874.

4782

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS
THERETO.

In the matter of Alfred Houle, of the city of Montreal, tinsmith and plumber, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twenty-eighth day of December instant, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Official Assignee.

Montreal, 11th December, 1874.

4796

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS
THERETO.

In the matter of James Baylis, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are

présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel dernier jour de publication sera samedi, le 26e jour de décembre courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 11 décembre, 1874. 4801

Province de Québec, }
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*
Francis V. Chellis, du canton de Dunham, dans le district de Bedford, épouse de Luke D. Bowker, sellier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse;

vs.

Le dit Luke D. Bowker, Défendeur;
Une action en séparation de corps et de biens a été intentée dans cette cause, rapportable le 14e jour de janvier prochain.

A. E. MITCHELL,
Procureur de la Demanderesse.

Nelsonville, 10 décembre, 1874. 4803

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François Leduc, de la paroisse de l'Ange-Gardien, district de Saint-Hyacinthe, failli. Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-huitième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.

Montréal, 11 décembre, 1874. 4797

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Wentworth, ferblantier et plombier, des cité et district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, No. 129, grande rue Saint-Laurent, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-huitième jour de décembre, A. D. 1874, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.

Montréal, 9 décembre, 1874. 4793

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Winifred Burke, commerçante et marchande publique, des cité et district de Montréal, épouse de Mathais Johns du même lieu, garde-magasin, dûment séparée de biens de son mari, faillie.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchant's Exchange Building, dans la dite cité de Montréal, jeudi, le quatorzième jour de janvier prochain (A. D. 1875), à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. La faillie est par le présent notifiée d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 7 décembre, 1874. 4799

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Primeau et Alexis Brissette, tous deux de la cité de Montréal, peintres et commerçants, tant individuellement que comme faisant

hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which last day of publication will be on Saturday, the 26th december instant, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 11th December, 1874. 4802

Province of Quebec, }
District of Bedford } *Superior Court.*
Francis V. Chellis, of the township of Dunham, in the district of Bedford, wife of Luke D. Bowker, of the same place, harness-maker, duly authorized to ester en justice. Plaintiff;

vs.

The said Luke D. Bowker, Defendant.
An action for separation from bed and board has been instituted in this cause, returnable the 14th day of January next.

A. E. MITCHELL,
Plaintiff's Attorney.

Nelsonville, 10th December, 1874. 4804

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of François Leduc, of the parish of l'Ange-Gardien, district of Saint-Hyacinthe, an insolvent.

A final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twenty-eighth day of December instant, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Official Assignee.

Montreal, 11th December, 1874. 4798

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Wentworth, of the city and district of Montréal, tinsmith and plumber, an insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of the said insolvent, No. 129, Saint-Lawrence Main street, in the city of Montréal, on Monday, the twenty-eighth day of December A. D. 1874, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim Assignee.

Montreal, 9th December, 1874. 4794

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Winifred Burke, of the city and district of Montréal, marchande publique, trader, wife of Mathais Johns, of the same place storeman, duly separated from her said husband as to property an insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montréal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchant's Exchange Building, in the said city of Montréal, on Thursday, the fourteenth day of January next (A. D. 1875), at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 7th December, 1874. 4800

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Primeau and Alexis Brissette, both of the city of Montréal, painters and traders, as well individually, as doing business in partner-

affaires en société sous le nom de Primeau & Brissette, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et leurs créanciers sont notifiés de s'assembler à leurs places d'affaires, No. 322, rue des seigneurs, à Montréal, le 21ème jour de Décembre courant, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de leurs affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 3 décembre, 1874. 4827

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles F. Bouchard et Dominique Lortie, faisant affaires sous les noms et raison de Bouchard, Lortie et Cie., faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés que les faillis ont déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques mardi, le 29ème jour de décembre, courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 9 décembre, 1874. 4833

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edouard Spinard, commerçant de la cité de Montréal.

Je, soussigné, George-Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 11e jour de janvier prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
212, rue Notre-Dame.

Montréal, 9 décembre, 1874. 4825

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Albert Clément, ci-devant de Frelighsburg, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au 21ème jour de décembre, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. MEAD PATTISON,
Syndic.

Clarenceville, P. Q., 4 décembre, 1874. 4615 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Misaël Brousseau, hôtelier-commerçant, de la paroisse de Saint-Ephrem d'Upton, comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, failli.

Je, soussigné, Joseph-Charles Bachand, notaire, de la paroisse de Saint-Liboire, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois. Une assemblée des créanciers sera tenue au bureau de MM. Bachand et Richer, avocats, en la cité de Saint-Hyacinthe, le quatorze décembre prochain, à une heure de l'après-midi, pour le règlement final des affaires du failli, lequel est par le présent sommé d'être présent à la dite assemblée pour répondre à toutes questions qui pourront lui être faites.

J. C. BACHAND,
Syndic.

Saint-Liboire, 28 novembre, 1874. 4647 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Lemieux & Venner, de Québec, marchands de marchandises sèches, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisse du télégraphe, rue Saint-Pierre, à Québec, mardi, le 22e jour de décembre 1874, à 11 heures

ship, under the name Primeau & Brissette, an Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, No. 322, in Seigneurs street, Montreal, on Monday, the 21st day of December instant, at 10 o'clock A. M., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

Montreal, 3rd December, 1874. 4828

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles F. Bouchard & Dominique Lortie, doing business under the name and firm of Bouchard, Lortie & Co., Insolvents.

The Creditors are hereby notified that the Insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors representing three-fourths in value of their liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed within three juridical days next after Tuesday, the 29th day of December inst., the undersigned assignee, will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.

Quebec, December 9, 1874. 4834

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edouard Spinard, of the city of Montreal, trader an Insolvent.

I, the undersigned, Georges-Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the 11th day of January next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

Montreal, 9th December, 1874. 4826

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Albert Clément, late of Frelighsburg, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection, until the 21st day of December, after which dividend will be paid.

WM. MEAD PATTISON,
Assignee.

Clarenceville, P. Q., 4th December, 1874. 4616

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Misaël Brousseau, inn-keeper and trader, of the parish of Saint-Ephrem d'Upton, county of Bagot, district of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

I, the undersigned, Joseph-Charles Bachand, notary, of the parish of Saint-Liboire, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month. A meeting of the creditors will be held in the office of MM. Bachand & Richer, advocates, in the city of Saint-Hyacinthe, on the fourteenth December next, at one of the clock in the afternoon, for the final settlement of the affairs of the insolvent, which is hereby ordered to be present at such meeting to answer all questions that may be put to him.

J. C. BACHAND,
Assignee.

Saint-Liboire, 28th November, 1874, 4648

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Lemieux & Venner, of Quebec, dry goods merchants, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Telegraph Buildings, St. Peter street, on Tuesday, the 22nd day of December 1874, at 11

A. M., afin de prendre communication de l'état de leurs affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY,
Syndic provisoire.
Québec, 1er décembre, 1874. 4629 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Clétus Gauthier, voiturier, de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, failli.

Je soussigné, Onésime Caron, avocat, de la paroisse de Saint-François du Lac, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cour d'un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la paroisse de Saint-François du Lac, le trente décembre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

ONÉSIME CARON,
Syndic.
Saint-François du Lac, 26 novembre 1874. 4613 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de A. B. LaFrenière, horloger, bijoutier et commerçant, de la ville de Sorel, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, rue Augusta, en la ville de Sorel, lundi, le quatorzième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et pour nommer un syndic.

A. GERMAIN,
Syndic provisoire.
Sorel, 27 novembre, 1874. 4621 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }
Dans l'affaire de Edouard Cyr, père, de West-Farnham, failli.

Jeudi, le septième jour de janvier prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDOUARD CYR, père.
Par M. MAILHIOT,
Son procureur *ad litem*.
West-Farnham, 5 décembre, 1874. 4617 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }
Dans l'affaire de Ralph Arms, de Granby-Sud, failli.

Jeudi, le septième jour de janvier prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

RALPH ARMS.
Par JAMES O'HALLORAN,
Son procureur *ad litem*.
Cowansville, 5 décembre, 1874. 4619 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Canada, }
Province de Québec, }
District de Saint-Hyacinthe. }
Saint-Hyacinthe, le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-et-quatorze.
No. 9.

PRÉSENT: L'Honorable L. V. SICOTTE, J. C. S.
Isidore Héribel, meublier et commerçant, de la cité de Saint-Hyacinthe, dans le district de Saint-Hyacinthe, Demandeur;

vs.
Eusèbe Larose, commerçant, de la paroisse de Saint-Hughes, dit district, Défendeur.

Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du défendeur soit tenue en la salle des faillites, au palais de justice, en la cité de Saint-Hyacinthe, le vingt-huit décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic à la faillite du défendeur.

DELORIMIER & DELABRUERE,
2 4673 P. C. S.

o'clock A. M., to receive a statement of their affairs and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,
Interim Assignee.
Quebec, 1st December, 1874. 4630

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Clétus Gauthier, carriage maker, of the parish of Saint-Thomas de Pierreville, an Insolvent.

I, the undersigned, Onésime Caron, lawyer, of the parish of Saint-François du Lac, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the said parish of Saint-François du Lac, the thirty of December next, at the hour of two of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

ONÉSIME CARON,
Assignee.
Saint-François du Lac, 26th November, 1874. 4614

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of A. B. LaFrenière, of the town of Sorel, clock-maker, jeweller and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, Augusta street, in the town of Sorel, on Monday, the fourteenth day of December next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

A. GERMAIN,
Interim Assignee.
Sorel, 27th November, 1874. 4622

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }
In the matter of Edouard Cyr, senior, of West-Farnham, an Insolvent.

On Thursday, the seventh day of January next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EDOUARD CYR, senior.
By M. MAILHIOT,
His Attorney *ad litem*.
West-Farnham, 5th December, 1874. 4618

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }
In the matter of Ralph Arms, of South-Granby, an Insolvent.

On Thursday, the seventh day of January next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

RALPH ARMS.
By JAMES O'HALLORAN,
His Attorney *ad litem*.
Cowansville, 5th December, 1874. 4620

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Saint-Hyacinthe. }
Saint-Hyacinthe, the twenty-eight day of November, 1874.
No. 9.

PRÉSENT: Hon. L. V. SICOTTE, J. C. S.
Isidore Héribel, cabinet-maker and trader, of the city of Saint-Hyacinthe, Plaintiff;

vs.
Eusèbe Larose, trader, of the parish of Saint-Hughes, Defendant.

It is ordered that a meeting of the creditors of the Defendant, be held in the insolvency room, in the palace of justice, in the city of Saint-Hyacinthe, on the twenty-eight day of December next, to name an assignee to the insolvent estate of the said defendant.

DELORIMIER & DELABRUERE,
4674 P. S. C.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Antoine Stoll, de la cité de Montréal, maître-charretier et commerçant, failli.
Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchant's Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, vendredi, le huitième jour de janvier 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 2 décembre, 1874. 4675 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Reid, de la cité de Montréal, manufacturier et commerçant, failli.
Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, samedi, le second jour de janvier 1875, à onze heures A. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic

Montréal, 30 novembre, 1874. 4677 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de L. Emile Hudon, commerçant, de la Rivière du Loup, failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, Rivière-du-Loup (en bas), lundi, le quatorzième jour de décembre courant, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,
Syndic provisoire.

Québec, 2 décembre, 1874. 4709 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Emile Hudon, failli.
Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au onzième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic Officiel.

Québec, 24 novembre, 1874. 4711 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Ulrich Samson, d'Arthabaskaville, commerçant, failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont requis de s'assembler en son lieu d'affaires, à Arthabaskaville, mardi, le quinzième jour de décembre courant, à neuf heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

P. L. TOUSIGNANT,
Syndic provisoire.

Arthabaskaville, 1er décembre, 1874. 4703 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Napoléon Viau, de la ville de Longueuil, commerçant, failli.
Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau, un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge, dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant, mercredi, le vingt-troisième jour de décembre courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic Officiel.

Montréal, 2 décembre, 1874. 4681 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Antoine Stoll, of the city of Montreal, master carter and trader, an Insolvent.
I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchant's Exchange Buildings, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Friday, the eighth day of January, 1875, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.

Montreal, 2nd December, 1874. 4676

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Reid, of the city of Montreal, manufacturer and trader, an Insolvent.
I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Saturday, the second day of January, 1875, at eleven o'clock A. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 30th November, 1874. 4678

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of L. Emile Hudon, trader, of Rivière-du-Loup, an Insolvent.
The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, Rivière-du-Loup (en bas), on Monday, the fourteenth day of December next, at eleven o'clock A. M., to receive statement of his affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,
Interim Assignee.

Quebec, 2nd December, 1874. 4710

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Emile Hudon, an Insolvent.
A final dividend sheet has been prepared and is open to objection, until the eleventh day of December next, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.

Quebec, 24th November, 1874. 4712

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Ulrich Samson, of Arthabaskaville, trader, an Insolvent.
The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are notified to meet at his place of business, at Arthabaskaville, on Tuesday, the fifteenth day of December instant, at nine A. M., to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee.

P. L. TOUSIGNANT,
Interim Assignee.

Arthabaskaville, 1er December, 1874. 4704

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Napoléon Viau, of the town of Longueuil, trader, an Insolvent.
Notice is hereby given, that the insolvent filed in my office, a deed of composition and discharge, executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Wednesday, the twenty-third day of December instant, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

L. JOS. LAJOIE,
Official Assignee.

Montreal, 2nd December, 1874. 4682

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Joseph A. Pidgeon, marchand de marchandises sèches, failli.

Le failli n'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le vingt-unième jour de décembre courant, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,

Syndic provisoire.

Québec, 1 décembre, 1874. 4707 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Newell, hôtelier, Stanhope, failli.

Je, Charles J. S. Bacon, syndic officiel, de la ville de Sherbrooke, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, Brook's Block, dans la ville de Sherbrooke, lundi, le quatrième jour de janvier prochain, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic.

Sherbrooke, 1 novembre, 1874. 4699 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Rascony, de Pierreville, P. Q., commerçant, failli.

Je, soussigné, A. M. Perkins, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le cinquième jour de janvier 1875, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

A. M. PERKINS,

Syndic.

Montréal, 2 décembre, 1874. 4679 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Ambroise Sévigny, failli.

Le vingt-deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AMBROISE SEVIGNY.

Par LAURIER & LAVERGNE,

4 4361 Ses procureurs *ad litem.*

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William Chagnon, failli.

Le vingt-unième jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge.

Par GERVAIS & GERIN,

Ses procureurs *ad litem.*

Trois-Rivières, 30 octobre 1874. 4089 8

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de "Jubinville & Leclerc," faillis.

Le dix-septième jour de décembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour, tant individuellement que comme ayant ci-devant fait affaires ensemble en société sous la raison sociale de "Jubinville & Leclerc," leur décharge en vertu du dit acte.

PIERRE JUBINVILLE,

MOISE LECLERC,

Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,

Leurs procureurs *ad litem.*

Montréal, 30 octobre 1874. 4115 6

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal, } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Mary Mathieson, faillie.

Le 21ème jour de décembre prochain, les soussignés

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph A. Pidgeon, dry goods merchant, an Insolvent.

The insolvent has made of his estate to me and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Monday, the twenty-first day of December instant, at eleven o'clock A. M., to receive statement of his affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,

Interim Assignee.

Quebec, 1st December, 1874. 4708

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Newell, hotel-keeper, Stanhope an Insolvent.

I, Charles J. S. Bacon, of the town of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and they are hereby notified to meet at my office, in Brook's Block, in the town of Sherbrooke, on Monday the fourth day of January next, at three o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,

Assignee.

Sherbrooke, 1st December, 1874. 4700

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Rascony, of Pierreville, P. Q., trader, an Insolvent.

I, the undersigned, A. M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the fifth day of January, 1875, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. M. PERKINS,

Assignee.

Montreal, 2nd December, 1874. 4680

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Arthabaska, } *Superior Court.*

In the matter of Ambroise Sévigny, an Insolvent.

On the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

AMBROISE SEVIGNY.

By LAURIER & LAVERGNE,

4352 His Attorneys *ad litem.*

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Three Rivers, } *Superior Court.*

In the matter of William Chagnon, an Insolvent.

The twenty-first day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

By GERVAIS & GERIN,

His Attorneys *ad litem.*

Three-Rivers, 30th October, 1874. 4090

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, }
District of Montréal, } *Superior Court.*

In the matter of "Jubinville & Leclerc," Insolvents.

On the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court as well individually as having heretofore carried on business together in copartnership, under the name and firm of "Jubinville & Leclerc," for their discharge under the said act.

PIERRE JUBINVILLE,

MOISE LECLERC,

Per DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,

Their Attorneys *ad litem.*

Montreal, 30th October, 1874. 4116

Canada, }
Province of Québec, }
District of Montréal, } *In the Superior Court.*

In the matter of Mary Mathieson, an Insolvent.

On the 21st day of December next, the undersigned

font application aux juges de la dite cour, pour une décharge en vertu du dit acte.

MARY MATHIESON.
Par ARCHAMBAULT & DESALABERRY.
Par ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 18 novembre 1874. 4391 4

ACTE DE FAILLITE DE 1864.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John-Henry Warminton et William Warminton, tous deux de la ville de Saint-Jean, en la dite province, chimistes et droguistes et marchands de marchandises de goût, faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Warminton Frères, faillis.

Mardi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, William Warminton, un des susdits faillis, demandera sa décharge en vertu du dit acte, tant en son propre nom que comme membre de la dite société.

WILLIAM WARMINTON,
Par LEMUEL CUSHING,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 18 novembre, 1874. 4425 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Francis F. Stuart, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un consentement de décharge par ses créanciers, et mardi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la confirmation de décharge ainsi effectuée.

FRANCIS F. STUART,
Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 novembre, 1874. 4399 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Mayo, failli.

Le dix-septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour, la confirmation de la décharge exécutée en sa faveur par ses créanciers, et sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN MAYO,
Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 30 octobre 1874 4117 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Patrick J. Cox, failli.

Le dit failli faisant ci-devant affaires en la cité de Montréal, fera application le 17e jour de décembre prochain, a cette honorable cour ou au juge, au palais de justice à Montréal, pour sa décharge en vertu du dit acte.

PATRICK J. COX,
Par PERKINS MACMASTER & PREFONTAINE.
5 4317 Ses procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Thomas Trenaman, failli.

Le dix-septième jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge.

Par GERVAIS & GÉRIN,
Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 30 octobre 1874. 4085 6

ACTE DE FAILLITE DE 1864 ET 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure,*
District de Terrebonne. } *et pour le district de Terrebonne.*

Dans l'affaire de "P. Martin et compagnie," et de Patrick Martin, individuellement, faillis.

Le treizième jour de février prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes, tant individuellement de la part du dit

will apply to the judges of the said court, for a discharge under the said act.

MARY MATHIESON.
By ARCHAMBAULT & DESALABERRY,
Per her Attorneys *ad litem*.

Montreal, 18th November, 1874. 4392

INSOLVENT ACT OF 1864.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of John Henry Warminton and William Warminton, both of the town of Saint Johns, in the said province, chemists, druggists and fancy goods merchants, trading together as such under the name and firm of Warminton Brothers, Insolvents.

On Tuesday, the twenty-second day of December next, William Warminton, one of the above named insolvents, will apply both individually and as a member of said firm, for his discharge under the said act.

WILLIAM WARMINTON,
By LEMUEL CUSHING,
His Attorney *ad litem*.

Montreal, 18th November, 1874. 4426

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Francis F. Stuart, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on Tuesday, the twenty-second day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

FRANCIS F. STUART,
By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 20th November, 1874. 4400

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of John Mayo, an Insolvent.

On the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a confirmation of the discharge, effected in his favour by his creditors, and for his discharge, under the said act.

JOHN MAYO,
Per DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 30th October, 1874. 4118

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. }

In the matter of Patrick J. Cox, an Insolvent.

The said insolvent heretofore doing business in the city of Montreal, will on the seventeenth day of December next, apply to the said court or to the Judge, at the court house at Montreal, for his discharge under said act.

PATRICK J. COX,
By PERKINS, MACMASTER & PREFONTAINE.
4318 His Attorney *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of Thomas Trenaman, an Insolvent.

The seventeenth day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

By GERVAIS & GÉRIN,
His Attorneys *ad litem*.

Three-Rivers, 30th October, 1874. 4086

INSOLVENT ACT OF 1864 AND 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court, in*
District of Terrebonne. } *and for the district of Terrebonne.*

In the matter of "P. Martin & Company," and Patrick Martin, individually, Insolvents.

On the thirteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts, and as well individually on the

Patrick Martin, que comme associé de Jean Baptiste Décary, sous les nom et raison de " P. Martin et compagnie. "

P. MARTIN, ET CIE.,
PATRICK MARTIN.
Par DURANCEAU & SEERS,
Leurs procureurs *ad litem*.
Sainte-Scholastique, 29 Octobre, 1874. 4129 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Pierre Gravel, commerçant, du village de Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour, un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le dix-septième jour de décembre prochain, il demandera à la dite cour une ratification de la décharge ainsi effectuée.

PIERRE GRAVEL.
Par LACOSTE & DRUMMOND,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 6 novembre 1874. 4137 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

l'province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Trefflé Lacroix, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour, un acte de composition et décharge, exécuté par la majorité numérique de ses créanciers représentant les trois quarts de la valeur de ses dettes, et le vingt-et-unième jour de décembre prochain, il s'adressera à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte de décharge.

TREFFLÉ LACROIX,
Par P. N. MARTEL,
Son procureur *ad litem*.
4 4477

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Iberville. }

In re: Francis Paillé, commerçant, ci-devant de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, et maintenant de Saint-Hyacinthe, district de Saint-Hyacinthe, failli.

Le dix-neuf décembre prochain, les soussignés feront application à cette cour pour l'obtention d'une décharge en vertu du dit acte.

CHARLAND & PARADIS,
Procureurs *ad litem*.
Saint-Jean, 9 novembre 1874. 4241 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Cléophas Joseph Tessier, failli.

Le vingt-unième jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge.

Par GERVAIS & GERIN,
Ses procureurs *ad litem*.
4 4225

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Antoine Vaugeois, failli, et Téléphore Eusèbe Normand, syndic.

Le dix-septième jour de décembre prochain, le failli et le syndic demanderont à la dite cour leur décharge.

Par GERVAIS & GERIN,
Leurs procureurs *ad litem*.
Trois-Rivières, 30 octobre 1874. 4087 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William J. Craven, tant individuellement que comme ayant fait parti de l'ancienne maison de Craven et Farrar, de Montréal, province de Québec, commerçant, failli.

Le dix-septième jour de décembre prochain, le sou-

part of the said Patrick Martin, as copartner of Jean-Baptiste Décary, under the name and firm of " P. Martin & Company. "

P. MARTIN & Co.,
PATRICK MARTIN.
By DURANCEAU & SEERS,
His Attorneys *ad litem*.
Saint-Scholastique, 29th October, 1874. 4130

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Pierre Gravel, of the village of Saint-Jean-Baptiste, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a consent by his creditors to his discharge, and on the seventeenth day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

PIERRE GRAVEL.
By LACOSTE & DRUMMOND,
His Attorneys *ad litem*.
Montreal, 6th November, 1874. 4138

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of Trefflé Lacroix, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by the majority in number of his creditors, and who represents more than three-fourth in value of liabilities and on the twenty-first day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

TREFFLÉ LACROIX,
By P. N. MARTEL,
His Attorney *ad litem*.
4478

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Iberville. }

In re: Francis Paillé, trader, heretofore of the town of Saint-Johns, in the district of Iberville, and now trader, of Saint-Hyacinthe, in the district of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

On the nineteenth day of December next, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said act.

CHARLAND & PARADIS,
Attorneys *ad litem*.
Saint-Johns, 9th November, 1874. 4242

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *In the Superior Court.*

In the matter of Cléophas Joseph Tessier, an Insolvent.

The twenty-first day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

By GERVAIS & GERIN,
His Attorneys *ad litem*.
4226

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of Antoine Vaugeois, an Insolvent, and Téléphore Eusèbe Normand, assignee.

The seventeenth day of December next, the insolvent and the assignee will apply to the said court for their discharge.

By GERVAIS & GERIN,
His Attorneys *ad litem*.
Three-Rivers, 30th October, 1874. 4088

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William J. Craven, individually as also of the late firm of J. Craven and Farrar, of Montreal, province of Quebec, trader, an Insolvent.

On the seventeenth day of December next, the un-

signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM J. CRAVEN.
Par GILMAN & HOLTON,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 10 novembre 1874. 4215 5

undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said act.

WILLIAM J. CRAVEN.
By GILMAN & HOLTON,
His Attorneys *ad litem*.
Montreal, 10th November, 1874. 4216

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Beauharnois. }
Dans l'affaire de Lynch frères, faillis.
Mercredi, le vingt-troisième jour de décembre prochain, les soussignés individuellement et comme associés, demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

LYNCH FRÈRES,
JAMES LYNCH,
MICHAEL LYNCH,
Par A. & W. ROBERTSON,
Leurs procureurs *ad litem*.
Beauharnois, 11 novembre 1874. 4219 5

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Beauharnois. }
In the matter of Lynch brothers, Insolvents.
On Wednesday, the twenty-third day of December next, the undersigned, individually and as copartners, will apply to the said court, for a discharge under the said acts.

LYNCH BROTHERS,
JAMES LYNCH,
MICHAEL LYNCH,
Per A. & W. ROBERTSON,
His Attorneys *ad litem*.
Beauharnois, 11th November, 1874. 4220

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de G. LaRocque & Cie., failli.
Le dix-septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GÉDÉON LAROQUE.
Par DUHAMEL & RINFRET,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 30 octobre 1874. 4119 6

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of G. LaRocque & Co. an Insolvent.
On the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

GÉDÉON LAROQUE.
Per DUHAMEL & RINFRET,
His Attorneys *ad litem*.
Montreal, 30th October, 1874. 4120

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de E. L. Ethier, de la cité de Montréal, commerçant, failli.
Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant mercredi, le vingt-troisième jour de décembre courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS, LAJOIE,
Syndic Officiel.
Montréal, 5 décembre, 1874. 4727 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of E. L. Ethier, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.
Notice is hereby given that the insolvent has filed in my office a deed of composition and discharge, executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Wednesday, the twenty-third day of December instant, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

L. JOS, LAJOIE,
Official Assignee.
Montreal, 5th December, 1874 4728

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry A. White et Cie., de Montréal, failli,
Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans le bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite dans trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera samedi le dix-neuvième jour de décembre. Le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

ROBERT KERR,
Syndic.
Montréal, 2 décembre, 1874. 4669 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Henry A. White & Co., of Montreal, Insolvent.
The Creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in the office of Whyte Kerr et Lefebvre a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and, should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Saturday the nineteenth day of December. The undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

ROBERT KERR,
Assignee.
Montreal, 2th December, 1874. 4670

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Chapin A. Martin, entrepreneur, Martinville, failli.
Le failli m'a fait une session de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans Brook's Block, dans la ville de Sherbrooke, mardi, le quinzième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic provisoire.
Sherbrooke, 26 novembre, 1874. 4697 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Chapin A. Martin, contractor, Martinville, an Insolvent.
The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brook's Block, in the town of Sherbrooke, on Tuesday, the fifteenth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

CHAS. J. S. BACON,
Interim Assignee.
Sherbrooke, 26th November, 1874. 4698

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

No. 153.

Adam Rutherford Bell, écuyer, marchand, de la cité de Montréal, Demandeur ;

vs.

Joseph Alphonse Bédard, commerçant de la cité des Trois-Rivières, Défendeur.
Un bref de saisie a émané en cette cause.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivière, ce 1er jour de décembre, mil huit cent soixante-quatorze. 4683 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edward H. Bushey, sellier, Richmond, failli.

Je, Charles J. S. Bacon, syndic officiel, de la ville de Sherbrooke, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, dans le cours d'un mois, et sont invités de se réunir à mon bureau, dans Brook's Block, dans la ville de Sherbrooke, lundi, le quatrième jour de janvier prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic.

Sherbrooke, 1er décembre, 1874.

4701 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Henry A. White, importateur, de la cité de Montréal, tant en son propre nom, que comme ayant fait affaires comme tel sous les noms et raison de Henry A. Whyte & Co., failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende du montant de la composition due, en vertu d'un acte de composition et de décharge, fait et exécuté le premier jour de décembre A. D. 1874, entre le dit failli et ses créanciers, a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à samedi, le vingt-sixième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés, au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchant's Exchange Building, Montréal.

ROBERT KERR,

Syndic.

Montréal, 2 décembre, 1874.

4667 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Florent Guay, marchand de marchandises sèches, de Québec, failli.

Les créanciers dans cette affaire sont par le présent notifiés qu'une assemblée sera tenue à mon bureau, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le 22 décembre, 1874, à 2 heures P. M., pour prendre en considération et approuver, s'il est jugé nécessaire, les propositions faites pour la vente en un seul lot de tous les biens, meubles et immeubles, soit pour une somme déterminée ou au taux proportionné de la piastre sur les dettes; et pour déterminer le paiement du prix; le paiement ou l'acceptation de paiement par l'acquéreur des dettes hypothécaires, et le paiement des dettes privilégiées, ainsi qu'il sera trouvé avantageux, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

OWEN MURPHY,

Syndic.

Québec, 4 décembre, 1874.

4715 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Narcisse Leclair, père, de Danby, P. Q., failli.

Je, Siméon Fraser, syndic officiel, de L'Avenir, a été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations à Jas. Odilon Dupuis, 367, rue Sainte-Catherine, Montréal, sous un mois, et de s'assembler au bureau de ce dernier, dans la cité de Montréal, samedi, le vingt-sixième jour de décembre 1874, à 9 h. A. M., pour l'examen du failli, et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis d'y assister.

S. FRASER,

Syndic.

L'Avenir, 26 novembre, 1874.

4721 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

No. 153.

Adam Rutherford Bell, of the city of Montreal, esquire, merchant, Plaintiff ;

vs.

Joseph Alphonse Bédard, of the city of Three-Rivers, trader, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three-Rivers, this 1st day of December, one thousand eight hundred and seventy-four. 4684

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edward H. Bushey, sadler, Richmond, an Insolvent.

I, Chas. J. S. Bacon, of the town of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in Brook's Block, in the town of Sherbrooke, on Monday, the fourth day of January next, at eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,

Assignee.

Sherbrooke, 1st December, 1874.

4702

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Henry A. White, of the city of Montreal, importer, as well in his own name as having carried on business as such under the name and style of Henry A. White & Co., an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the first day of December, A. D. 1874, between the said insolvent and his creditors, has been prepared, subject to objections until Saturday, the twenty-sixth day of December next, after which dividend will be paid, at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchant's Exchange Building, Montreal.

ROBERT KERR,

Assignee.

Montreal, 2nd December, 1874.

4668

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Florent Guay, of Quebec, dry goods merchant, an Insolvent.

The creditors in this matter are hereby notified that a meeting will be held at my office, No. 26, Saint-Peter street, Quebec, on Tuesday, the 22nd December, 1874, at 2 o'clock P. M., to consider and, if found desirable, approve of proposals for a sale of the entire estate and effects, real and personal, in one lot either for a gross price or at a dollar rate upon the liabilities; and upon such other terms and conditions as to the payment of the price, the payment or assumption and payment by the purchaser of mortgages and hypothecary debts, and the payment of privileged debts as may be considered advantageous, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Quebec, 4th December, 1874.

4716

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Narcisse Leclair, father, merchant, of Danby, P. Q., an Insolvent.

I, the undersigned, Siméon Fraser, of the city of L'Avenir, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before Mr. Jas. Odilon Dupuis, 367, Sainte-Catherine street, Montreal, within a month, and are hereby notified to meet, at the office of the said J. O. Dupuis, in the city of Montreal, on Saturday, the twenty-sixth day of December, 1874, at 9 A. M., for the examination of the Insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. FRASER,

Assignee.

L'Avenir, 26th November, 1874.

4722

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Bte. Bolduc, failli. Je, soussigné, Charles-Albert Vilbon, écuyer, du village Saint-Jean-Baptiste, paroisse et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de m'envoyer leurs réclamations d'ici à un mois, et ils sont de plus notifiés qu'une assemblée de créanciers dans la dite affaire aura lieu à mon bureau, à Montréal, No. 6, rue Saint-Jacques, le trentième jour de décembre courant, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli, et pour l'administration générale des affaires de la faillite.

CHS. ALB. VILBON,

Syndic.

Montréal, 1er décembre, 1874.

4671 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean T. Lebel, failli. Je, soussigné, George-Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 7ème jour de janvier prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.

Montréal, 2 décembre, 1874.

4729 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Arthur Haumet dit Lamarche, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli. Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, sur la rue Saint-Joseph, en la cité de Montréal, le 14e jour de décembre prochain, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,

Syndic provisoire.

Montréal, 27 novembre, 1874.

4731 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Arthur J. Turcotte, de Québec, épiciier, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli, qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois-quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera lundi, le 21ème jour du mois de décembre 1874, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,

Syndic officiel.

Québec, 4 décembre, 1874.

4719 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alexander Watson, commerçant sous le nom d'Alexander Watson et compagnie, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 914, rue Sainte-Catherine, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-unième jour de décembre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic. Et une assemblée des créanciers est par le présent convoquée au même lieu, les dits jour et date, à trois heures de l'après-midi, pour considérer et approuver la vente en un seul lot, des biens meubles et immeubles, aux termes de la section quarante-une du dit acte.

JAMES RIDDELL,

Syndic provisoire.

Montréal, 2 décembre, 1874.

4739 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Jean Bte. Bolduc, an Insolvent. I, the undersigned, Charles-Albert Vilbon, esquire, of the village of Saint-Jean-Baptiste, parish and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, in the city of Montreal, on the thirtieth day of December instant, at 3 o'clock P. M., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHS. ALB. VILBON,

Assignee.
4672

Montreal, 1st December, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jean T. Lebel, an Insolvent. I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the 7th day of January next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,

Official Assignee.

Montreal, 2nd December, 1874.

4730

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Arthur Haumet dit Lamarche, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent. The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, Saint-Joseph street, in the city of Montreal, the 14th day of December next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,

Interim Assignee.

Montreal, 27th November, 1874.

4732

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDEMENTS.

In the matter of Arthur J. Turcotte, of Quebec, grocer, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Monday, the 21st December, 1874, the undersigned, assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,

Official Assignee.

Quebec, 4th December, 1874.

4720

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Alexander Watson, trading under the firm of Alexander Watson and Company, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are hereby notified to meet at his place of business, No. 914, Sainte-Catherine street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-first day of December next, at the hour of two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee. And a meeting of creditors is hereby called to meet at the same place, on the said day and date, at the hour of three o'clock in the afternoon, for the purpose of considering and approving a sale of the entire estate and effects, in one lot, in terms of section forty-one of said act.

JAMES RIDDELL,

Interim Assignee.

Montreal, 2nd December, 1874.

4740

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Rioux et Bureau, faillis.
Je, soussigné, R. Henry Wurtele, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, samedi, le neuvième jour de janvier prochain, à onze heures A. M., pour l'examen public des faillis et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
4835

Québec, 11 décembre 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Arthur J. Turcotte de Québec, épiciers, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisses du Télégraph, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le 21e jour de décembre 1874, à 11 heures, A. M., pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.
4717 2

Québec, 2 décembre, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de M. L. Carlisle, de Coaticook, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du failli sus-nommé sera tenue à mon bureau, 236, rue McGill, mercredi, le 23e jour de décembre courant, à 3 heures P. M., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DUNCAN McFARLANE,
Syndic.
4725 2

Montréal, 2 décembre, 1874.

ACTE DE FAILLITE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Thomas William Higgins et Adam James Higgins, de la cité de Montréal, marchands de vins et épiciers, tant individuellement que comme co-associés dans la raison sociale de T. W. Higgins & frères, faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du syndic, savoir : Riddell & Evans, 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, à quatre heures de l'après-midi, mardi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, pour prendre en considération et approuver la vente en un seul lot de toute la succession suivant la section quarante-deux du dit acte et pour en régler les conditions.

EDWARD EVANS,
Syndic.
4737 2

Montréal, 3 décembre, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Adam Higgins, en sa qualité de tuteur, dûment nommé à Howard Frédéric Higgins, mineur, issu de feu Howard Egan Higgins, en son vivant de la cité de Montréal, membre de la société de T. W. Higgins et frères, et Dame Janet Drennan, son époux, le dit Adam Higgins étant spécialement autorisé pour l'effet des présentes par autorisation judiciaire et la dite Dame Janet Drennan, pour elle-même, comme ayant été commune en biens avec son dit mari.

Les faillis m'ont fait une cession leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires de la dite ci-devant société T. W. Higgins & frères, No. 26, rue Saint-Maurice dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

Et une assemblée des créanciers est par le présent convoquée au même lieu, les dits jours et date, à trois

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Rioux & Bureau, Insolvents.
I, the undersigned, R. Henry Wurtele, official assignee, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and a meeting of creditors will be held at my office, Saint Peter street, Québec, on Saturday, the ninth day of January next, at eleven o'clock A. M., for the public examination of the insolvents, and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.
4836

Quebec, 11th December, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Arthur J. Turcotte, of Québec, grocer, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee of Québec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph Buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Monday, the 21st December 1874, at 11 o'clock A. M., for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.
4718

Quebec, 2nd December, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of M. L. Carlisle, of Coaticook, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held, at my office, 236, McGill street, on Wednesday, the 23rd day of December instant, at 3 o'clock P. M., for the ordering of the affairs of the estate generally.

DUNCAN McFARLANE,
Assignee.
4726

Montreal, 2nd December, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas William Higgins and Adam James Higgins, of the city of Montréal, wine merchants and grocers, as well individually and as co-partners in the firm of T. W. Higgins & Bros, Insolvents.

Creditors are hereby notified to attend a meeting to be held at the office of the assignee, viz : Riddell & Evans, 22 Saint-John street, in the city of Montréal, at four o'clock in the afternoon of Tuesday, the twenty-second day of December next, to consider and approve of, and arrange the terms of, a sale of the entire estate in one lot in terms of section forty-two of said act.

EDWARD EVANS,
Assignee.
4738

Montreal, 3rd December, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Adam Higgins, in his capacity of tutor, duly appointed to Howard Frederick Higgins, minor issue of the late Howard Egan Higgins, in his lifetime of the city of Montréal, member of the firm of T. W. Higgins & brothers, and Dame Janet Drennan, his wife, the said Adam Higgins being especially authorized for the purposes hereof, by judicial authorization, and the same Dame Janet Drennan, for herself, as having been *commune en biens* with her said late husband, Insolvents.

The insolvents has made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are hereby notified to meet at the place of business of the said late firm of T. W. Higgins & brothers, No. 26, Saint-Maurice street, in the city of Montréal, on Tuesday, the twenty-second day of December next, at the hour of two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee.

And a meeting of Creditors is hereby called to meet at the same place, on the said day and date, at the

heures de l'après-midi, pour considérer et approuver la vente en un seul lot de tous les biens meubles et immeubles en vertu de la section quarante-une du dit acte.

JAMES RIDDELL,
Syndic provisoire.

Montréal, 3 décembre, 1874. 4735 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Francis Patrick McCone, de la cité de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 503, rue Saint-Catherine, à Montréal, le 18ième jour de décembre prochain, à 10 heures A. M., pour prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Montréal, 30 novembre, 1874. 4733 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Gaudet, de la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le district de Saint-Hyacinthe, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une étendue de terre située dans la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le rang Saint-George, contenant trois arpents de largeur sur quinze arpents de profondeur, plus ou moins, bornée en front par le chemin public, du rang Saint-George, en profondeur par la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, d'un côté, par Pierre Lacasse, et de l'autre côté, par Norbert Desjardins—avec une maison, grange et autres bâties sus-érigées.

2. Un lot de terre situé dans le canton de Granby, contenant dix arpents en superficie, plus ou moins, formant partie du lot numéro vingt-quatre, dans le troisième rang, borné d'un côté, par la compagnie du chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly, d'un autre côté, par Louis Vadanet, et de l'autre côté, à James Neal,—avec une maison et autres bâties sus-érigées.

3. Un lot de terre situé dans la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le rang Casimir contenant deux arpents, six perches et dix pieds de largeur, sur vingt-quatre arpents et huit perches de longueur, plus ou moins, borné en front au chemin public du dit rang, en profondeur aux terres du rang Saint-Charles, d'un côté, à l'est, à la terre appartenant aux représentants légaux de feu François Hamel, et de l'autre côté, à la terre de Joseph Martel,—sans bâties.

Pour être vendus comme suit, savoir : les terrains en premier et troisième lieu ci-dessus mentionnés, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de l'Ange-Gardien, LE JEDI, le PREMIER jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'après-midi, et le lot deuxième lieu ci-dessus décrit, à la porte de l'église catholique romaine, dans le canton de Granby, MARDI, le DEUXIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

M. O. HART,
Syndic

Frelighsburg P. Q., 7 décembre, 1874. 4791
[Première publication, 12 décembre, 1874.]

hour of three o'clock in the afternoon, for the purpose of considering and approving a sale of the entire state and effects, in one lot, in terms of section forty-one of said act.

JAMES RIDDELL,
Interim Assignee.

Montreal, 3rd December, 1874. 4739

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Francis Patrick McCone, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 503, Sainte-Catherine, street Montreal, the 18th day of December next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

Montreal, 30th November, 1874. 4734

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Gaudet, of the parish of l'Ange-Gardien, in the district of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

1. A piece of land situated in the parish of l'Ange-Gardien, in the Saint-George range, containing three arpents in width by fifteen arpents in length, more or less, bounded in front by the public highway of the Saint-George range, in depth by the Stanstead, Shefford and Chambly Railway Company, on one side, by Pierre Lacasse, and on the other side, by Norbert Desjardins—with a house, barn and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situated in the township of Granby, containing ten arpents in superficies, more or less, forming part of lot number twenty-four, in the third range, bounded on one side by the Stanstead, Shefford and Chambly Railway Company, on another side by Louis Vadanet, and on the other side by James Neal,—with a house and other buildings thereon erected.

3. A lot of land situated in the parish of l'Ange-Gardien, in the Casimir Range, containing two arpents, six perches and dix feet in width by twenty-four arpents and eight perches in length, more or less, bounded in front by the public highway of said range, in depth by the lands of the Saint-Charles range, on one side, to the east, by land belonging to the legal representatives of the late François Hamel, and on the other side by land of Joseph Martel,—without any buildings.

To be sold as follows, to wit: the lands first and thirdly above described at the parochial church door of the parish of l'Ange-Gardien, on MONDAY, the FIRST day of FEBRUARY now next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, and the land secondly above described, at the church door of the roman catholic church, in the township of Granby, on TUESDAY the SECOND day of FEBRUARY also now next, at TEN o'clock in the forenoon.

M. O. HART,
Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 7th December, 1874. 4792
[First published, 12th December, 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Magloire Desnoyers, de la cité de Montréal, menuisier et commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Montréal, étant le lot No. 1, de la subdivision du lot de terre connu et désigné sous le No. 939, aux plan et livre de renvoi du quartier Saint-Louis, de la contenance de 45 x 73, plus ou moins, tenant en front à la rue Georges-Hypolite, en arrière à Madame Desnoyers, d'un côté à un nommé Charbonneau, et de l'autre côté à la « Montréal Permanent Building Society, »—bâti d'une maison à deux étages, en bois lambrissée en briques, à quatre logements avec remise en arrière.

Pour être vendu au palais-de-justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, LUNDI, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à MIDI.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 1er décembre, 1874. 4755
[Première publication, 12 décembre 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Louis Boucher, voiturier, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé en la cité de Montréal, étant la moitié du lot No. 930, des plans et livres de renvois du quartier Saint-Louis, contenant 40x73 plus ou moins, tenant en front à la rue Georges-Hypolite, en arrière, à l'emplacement ci-dessus désigné, d'un côté, à Séraphin B. Lisle, et de l'autre côté, à l'emplacement ci-après en son lieu décrit,—bâti d'une maison à un étage devant en briques, et autres petits bâtiments.

2. Un emplacement situé au même lieu, étant l'autre moitié du dit No. 930, contenant 40x73 plus ou moins, tenant en front à la rue Cadieux, en arrière à l'emplacement ci-dessus décrit, d'un côté, à Adolphe Larose, et de l'autre côté à Mélasippe Paquet—bâti d'une maison à un étage à deux côtés.

3. Enfin un emplacement situé au même lieu, connu et désigné sous le No. 933 aux plan et livre de renvois susdits, tenant en front à la rue Georges-Hypolite, en arrière à Adolphe Larose, d'un côté à l'emplacement ci-dessus en son lieu décrit, et de l'autre côté à Sulpice Mantha, contenant 39x73 plus ou moins,—avec hangar, et écuries sus-criges.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Magloire Desnoyers, of the city of Montreal, joiner and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

An emplacement situated in the city of Montreal, being lot No 1, of the subdivision of the lot known and designated as lot No. 939 of the official plans and references book of Saint-Lewis ward, containing 45 x 73, more or less, bounded in front by Georges-Hypolite street, in rear by Dame Desnoyers, on one side by one Charbonneau, and on the other side by the « Montreal permanent building society, »—with a two storey wooden house covered with brick and divided into four tenements, and a shed thereon erected.

To be sold in the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceedings in insolvency, on MONDAY, the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TWELVE o'clock noon.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

Montreal, 4th December, 1874. 4756
[First published, 12th December, 1874.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, }
District of Montreal. }
In the matter of Louis Boucher, in the city of Montreal, carriage maker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. An emplacement situated in the city of Montreal, being the half of lot No. 930, of the official plans and books of references, of Saint-Lewis ward, containing 40x73 more or less, bounded in front by Georges-Hypolite street, in rear by the emplacement hereinafter described, on one side by Séraphin B. Lisle, and on the other side by the emplacement herein after in 3rd item described—with a one story house bricks front and other buildings thereon erected.

2. An emplacement situated at the same place, being the other half of the said lot No. 930, containing 40x73 more or less, bounded in front by Cadieux street, in rear by the emplacement above described, on one side by Adolphe Larose, and on the other side by Mélasippe Paquet—with a one story house with two lodgings thereon.

3. Another emplacement situated at the same place, being No. 933, at the said plans and books of references, bounded in front by Georges-Hypolite street, in rear by Adolphe Larose, on one side by the emplacement herein above in the first place described, and on the other side by Sulpice Mantha, containing 39x73 more or less—with shed and stables thereon.

To be sold in the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceedings in insol-

faillites, LUNDI, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à midi et demi.

G. H. DUMESNIL,
Synd Officiel.

Montréal, 4 décembre, 1874. 4757
[Première publication, le 12 décembre, 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Arthur Conlin, marchand de chaussures, de la ville de Sorel, dans les comté et district de Richelieu, failli.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un certain terrain ou emplacement, situé en la dite ville de Sorel, de la contenance de soixante-six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, le tout de mesure anglaise; tenant devant à la rue Albert, en profondeur à un lot appartenant à Charles Vadeboncoeur ou ses représentants, d'un côté, au sud, à la rue Victoria, et d'autre côté, au nord, à un lot appartenant à Casimir Lemay ou ses représentants,—sans bâtisses; le dit terrain ou emplacement formant le lot connu par le numéro 570, et relevant de la seigneurie de Sorel.

Pour être vendu, à mon bureau, en la dite ville de Sorel, dans les dits comté et district de Richelieu, LUNDI, le VINGT-HUIT DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,
Syndic.

Sorel, 14 novembre, 1874. 4249 6
[Première publication, 14 novembre 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Bousquet et Demers, de South Durham, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit et désigné sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement faisant partie du lot No. 14, du dixième rang du township de Durham, district d'Arthabaska, borné en front, par la rue qui conduit à l'église catholique, d'un côté par l'emplacement de Michel Luscier, de l'autre côté, par l'emplacement de Eugène Côté, et en profondeur, par le terrain de James D. Armstrong, le dit terrain mesurant quarante-deux pieds de front, sur cent cinquante pieds de profondeur, plus ou moins,—avec maison en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de South Durham, MERCREDI, le TRENTIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 26 novembre, 1874. 4599 3
[Première publication, 28 novembre, 1874.]

vency, on Monday, the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at half-past twelve noon.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

Montreal, 4th December, 1874. 4758
[First published, 12th December, 1874.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Arthur Conlin, dealer in boots and shoes, of the town of Sorel, in the county and district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

A certain lot of land or *emplacement* situate in the said town of Sorel, containing sixty-six feet in width by one hundred and thirty-two feet in depth, the whole of english measure; bounded in front by Albert street, in rear by a lot belonging to Charles Vadeboncoeur or assigns, on one side, to the south, by Victoria street, and on the other side, to the north, by a lot belonging to Casimir Lemay or assigns,—without buildings; said lot of land or *emplacement* being known as number 570, and paying seigniorial rights to the signiory of Sorel.

To be sold, at my office in the said town of Sorel, in the said county and district of Richelieu, on MONDAY, the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

G. I. BARTHE,
Assignee.

Sorel, 14th December, 1874. 4250
[First published, 14th November, 1874.]

INSOLVENT ACT OF 1868.

In the matter of Bousquet and Demers, of South Durham, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, vested in me, as assignee, to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and places mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time, within six days next after the day of sale, to wit:

An emplacement forming part of lot number 14 of the 10th range of township Durham, district of Arthabaska, bounded in front by the road leading to the Catholic Church, on one side by the emplacement of Michel Luscier, on the other side, by the emplacement of Eugène Côté, and in rear, by the property of James D. Armstrong; said land measuring forty-two feet in front by one hundred and fifty feet, more or less— with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the door of the Catholic Church of South Durham, on WEDNESDAY, the THIRTIETH day of DECEMBER next, at NOON.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 26th November, 1874. 4600
[First published, 28th November, 1874.]

Ventes par le Shérif.—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

A LA FOLLE ENCHÈRE DE JEAN LACROIX.

Cour de Circuit.

District de Montmagny, } **LOUIS-HENRI BLAIS**,
No. 204. } du village de Montmagny, écuyer, avocat; contre **JOSEPH MERCIER**, de Saint-Raphaël, cultivateur, en sa qualité de tuteur dument élu à ses enfants mineurs issus de son mariage avec Madeleine Arbour, savoir: Mathilda, Philomène, Joseph, Jean, Sarah, Sophronie et Georgina Mercier, savoir:

Trois arpents de terre de front, sur quarante arpents de profondeur, situés dans le premier rang de la paroisse de Saint-Raphaël; joignant au nord-est à Louis Buteau, au sud-ouest à Jean Lacroix, au nord à Abraham Hinse, au sud à Prudent Lacroix—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Raphaël, **VENDREDI**, le **HUITIÈME** jour de **JANVIER** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de janvier prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, }
Montmagny, 7 décembre, 1874. } Shérif,
[Première publication, 12 décembre, 1874.] } 4779

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Cour de Circuit du comté de l'Islet.*

District de Montmagny, } **JEAN-BAPTISTE**
No. 2199. } **DUPUIS**, écuyer, de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnets, marchand; contre **MAXIME LEBRET** dit **ST. AMANT**, du township d'Ashford, cultivateur, savoir:

1. Une Terre sise et située au premier rang du township Ashford, contenant soixante-et-onze perches et douze pieds de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins, bornée au sud, au deuxième rang du dit township, au nord, au bout de la dite profondeur de vingt-huit arpents, joignant d'un côté, au sud-ouest, et de l'autre côté, au nord-est, à la veuve Michel Pelletier—avec ensemble la maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située au second rang du dit township Ashford, contenant vingt-quatre perches et six pieds de front, sur la profondeur de vingt-huit arpents, le tout plus ou moins, borné au nord, au premier rang au sud, au troisième rang du dit township, joignant d'un côté, au nord-est, à Sifroi Pelletier, et de l'autre côté, au sud-ouest, à la veuve Michel Pelletier—sans bâtisses, avec la réserve en faveur de François Castonguay, fils, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Louise, sur douze perches et six pieds de front, du côté sud-ouest, par la profondeur susdite, de tout le bois qui s'y trouve, tant debout que celui qui est abattu, pour être le dit bois par lui dit François Castonguay, coupé et enlevé au fur et à mesure que l'acquéreur voudra faire et défricher cette partie de la dite terre, en par lui le dit acquéreur, commencé à faire cette partie de la dite terre par en bas en remontant, et avec la réserve pour Damase Castonguay, cultivateur, de de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, de prendre du bois sur le dit terrain.

3. Une autre terre sise et située au troisième rang du dit township Ashford, contenant vingt-quatre perches

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

AT THE FOLLE ENCHÈRE DE JEAN LACROIX.

Circuit Court.

District of Montmagny, } **LOUIS HENRI BLAIS**, of
No. 204. } the village of Montmagny, esquire, advocate; against **JOSEPH MERCIER**, of Saint-Raphaël, farmer, in his quality of tutor duly appointed to his minor children issue of his marriage with Madeleine Arbour, to wit: Mathilda, Philomène, Joseph, Jean, Sarah, Sophronie and Georgina Mercier, to wit:

Three arpents of land in front by forty arpents in depth, situate in the first range of the parish of Saint-Raphaël; bounded on the north-east by Louis Buteau, south-west by Jean Lacroix, north by Abraham Hinse, south by Prudent Lacroix—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Saint-Raphaël, on **FRIDAY**, the **EIGHTH** day of **JANUARY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-ninth day of January next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, }
Montmagny, 7th December, 1874. } Sheriff,
[First published, 12th December, 1874.] } 4780

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Circuit Court, for the County of L'Islet.*

District of Montmagny, } **JEAN-BAPTISTE** DU-
No. 2199. } **PUIS**, esquire, of the parish of Saint-Roch-des-Aulnets, merchant; against **MAXIME LEBRET** dit **ST. AMANT**, of township Ashford, farmer, to wit:

1. A land situate and being in the first range of township Ashford, containing seventy-one perches and twelve feet in front, by twenty-eight arpents in depth, the whole more or less, bounded on the south by the second range of the said township, on the north, by the end of the said depth of twenty-eight arpents, on one side to the south-west, and on the other side to the north-east, by Mrs. Widow Michel Pelletier—with house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the second range of the said township Ashford, containing twenty-four perches six feet in front, by a depth of twenty-eight arpents, the whole more or less, bounded on the north by the first range, on the south, by the third range of the said township, on one side to the north-east by Sifroi Pelletier, and on the other side to the south-west, by Mrs. Widow Michel Pelletier—no buildings. Reserving in favor of François Castonguay, junior, farmer, of the parish of Sainte-Louise, on twelve perches, six feet in front, to the south-west side, by the depth aforesaid, of the whole of the timber standing and felled thereon, which said timber can be cut down and carried away by the said François Castonguay, as the purchaser may wish to have that part of the said land cleared, but the purchaser must commence clearing at the lower end of that piece of land and go on upwards; and also reserving in favor of Damase Castonguay, farmer, of the parish of Saint-Roch-des-Aulnets, the right of taking wood off the said land.

3. Another land situate and being in the third range of the said township Ashford, containing twenty-

et six pieds de front, sur la profondeur de vingt-huit arpents, le tout plus ou moins, borné au nord, au deuxième rang du dit township, au sud, au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté, au nord-est, à Sifroi Pelletier, et de l'autre côté, au sud-ouest, à la veuve Michel Pelletier—sans bâtisses, avec les mêmes réserves ci-dessus stipulées, en faveur des dits François Castonguay et Damase Castonguay, que sur la dite terre ci-dessus secondement désignée, le tout conformément et suivant les exigences d'un acte de vente consenti par Charles Castonguay et Magloire Castonguay, au dit Maxime Lebre dit St. Amant, devant Mre. Amable Morin, notaire, et témoins, en date du deux janvier, mil huit soixante-et-sept.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, en la paroisse de Saint-Jean Port-Joly, MERCREDI, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 7 décembre, 1874. 4767
[Première publication, 12 décembre, 1874.]

VENDITIONI EXPNAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

District de Montréal, } DAME MARIE CHARLES
à savoir : No. 917. } DAME MARIE CHARLES
vs. CHARLES LECLAIRE, ès nom et qualité, Defen-
deur.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Rose, dans le comté de Laval, en l'endroit connu sous le nom du Haut de la Grande Côte Sainte-Rose, contenant trois arpents environ, de front sur environ trente-trois arpents de profondeur, tenant d'un bout, au sud, à François Gauthier, de l'autre bout, au nord, à la rivière Jésus, d'un côté, au nord-est, à Louis Mizaël Seers, aux représentants H. St. Germain, et à Félix Cousineau ou représentants, et d'autre côté, au sud-ouest, à Amable Carson—avec une maison en pierre, grange et autres bâtiments dessus construits.

A la charge, par l'acquéreur de la dite terre, de nourrir la demanderesse et opposante, dans une chambre de la maison construite sur le dit immeuble, et de lui fournir tous ustensils nécessaires, de la chauffer et l'éclairer, de la soigner et servir, de l'habiller convenablement, de blanchir et raccommoder ses hardes et linges, de la conduire en voiture partout où elle voudrait aller, de lui procurer le prêtre et médecin au besoin, enfin, d'en prendre tous les soins possibles, et de la faire inhumer à son décès, avec service sur le corps et au bout de l'an.

Pour être vendue, sujette à la charge susdite, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Sainte-Rose, le VINGT-DEUXIÈME jour de DECEMBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treize-et-unième jour de décembre courant.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 1er décembre 1874. 4693 2
[Première publication, 5 décembre 1874.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

four perches six feet in front, by a depth of twenty-eight arpents, the whole more or less, bounded on the north, by the second range of the said township, on the south by the end of the said depth, on one side to the north-east by Sifroi Pelletier, and on the other side, to the south-west, by Mrs. Widow Michel Pelletier—no buildings. With the same reservations herein above stipulated in favor of the said François Castonguay, Damase Castonguay, as on the land hereinabove secondly described, the whole in conformity with the provisions of a deed of sale from Charles Castonguay and Magloire Castonguay, to the said Maximin Lebre dit St. Amant, before Mre Amable Morin, notary, and witness dated the second day of January, one thousand eight hundred and sixty-seven.

To be sold at the registry office, for the county of L'Islet, in the parish of Saint-Jean Port-Joly, on WEDNESDAY, the FOURTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Shérif.
Montmagny, 7th December, 1874. 4768
[First published, 12th December, 1874.]

VENDITIONI EXPNAS.

Superior Court—District of Montreal.

District of Montreal, } DAME MARIE CHARLES
to wit : No. 917. } DAME MARIE CHARLES
CHARLES LECLAIRE, ès nom et qualité, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Rose, in the county of Laval, at the place called Haut de la Grande Côte Sainte-Rose, containing about three arpents in front, by about thirty-three arpents in depth, bounded at one end, to the south, by François Gauthier, at the other end, to the north, by the river called Rivière Jésus, on one side, to the north-east, by Louis Mizaël Seers, or representatives, H. St Germain and Felix Cousineau, or representatives, and on the other side, to the south-west, by Amable Carson—with a stone house, barn and outbuildings thereon erected.

Subject to the charge of upon the purchaser of the said land, of keeping the plaintiff and opposant, in a room of the house built on the said land, and of providing her with the necessary utensils, with fuel and light, care and attendance, suitable clothing, to have her clothing and linen washed and mended, to drive her in a vehicle wherever she may wish to go, to fetch her a priest and doctor when needed, and lastly to take all possible care of her and after her death to have her interred with a funeral service over her body and an anniversary service.

To be sold, subject to the said charge, at the parochial church door of the parish of Sainte Rose, on the TWENTY-SECOND day of DECEMBER instant, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the thirty-first day of December instant.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 1st December, 1874. 4694
[First published, 5th December, 1874.]

Sheriff's Sales.—Montréal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 105. } TRUCTION DU CANADA.
Demandesse ; contre ZEPHIRIN PRUDHOMME,
Défendeur.

Un terrain situé en la cité de Montréal, étant connu sous les numéro quatre-vingt-sept, de la subdivision du numéro onze cent un, au plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, borné en front par la rue Sydenham, en arrière, par une ruelle, d'un côté, par Ferdinand Gagnon, et de l'autre côté, par Louis Roy, contenant trente-neuf pieds de front sur cents pieds de profondeur, le tout plus ou moins—avec une maison en bois, lambrisée en brique, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et demie de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzisième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 9 décembre, 1874. Shérif, 4787
[Première publication, 12 décembre, 1874.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CORPORATION EPISCO-
No. 503. } PALE CATHOLIQUE RO-
MAINE, Demanderesse ; contre FRANÇOIS BRÉTON,
Défendeur.

Trois lots de terre ou emplacements contigus, situés dans la cité de Montréal, étant connus au plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques de la dite cité de Montréal, sous le numéro (882) huit cent quatre-vingt-deux ; borné en front par la rue Saint-André, d'un côté par le numéro (881) huit cent quatre-vingt-un, de l'autre côté par le numéro (883) huit cent quatre-vingt-trois, et en arrière par une ruelle de dix-huit pieds de largeur, avec le droit de passage dans la dite ruelle qui communique à la rue Mignonne ; mesurant soixante-et-quatorze pieds de front par quatre-vingt-deux pieds trois pouces de profondeur, le tout plus ou moins—avec une maison à deux étages, le dessus servant d'atelier, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 9 décembre 1874. Shérif, 4789
[Première publication, 12 décembre, 1874.]

總署

Sheriff's Sales—Quebec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 478. } CITE DE QUEBEC ; contre
CLARICE TESTOVIN, de la cité de Québec, veuve de Régis Delisle, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Lachevrotière, quartier Montcalm, mesurant trente-et-un pieds et six pouces de front sur soixante-et-quinze pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front, vers l'ouest, à la dite rue Lachevrotière, en arrière, vers l'est, partie par dame Archibald Campbell, et partie

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CANADA BUILDING
No. 105. } SOCIETY, Plaintiff ; against
ZEPHIRIN PRUDHOMME, Defendant.

A lot situate and being in the city of Montreal, known as number eighty-seven, on the subdivision of number eleven hundred and one, on the plan and book of official reference for Saint-Mary's ward, of the city of Montreal, bounded in front by Sydenham street, in rear, by a lane, on one side, by Ferdinand Gagnon, and on the other side, by Louis Roy, containing thirty-nine feet in front one hundred feet in depth, the whole more or less—with a wooden house faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the Fifteenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's office, Montréal, 9th December, 1874. Sheriff, 4788
[First published, 12th December, 1874.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE ROMAN CATHOLIC EPIS-
No. 503. } COPAL CORPORATION (La
Corporation Episcopale Catholique Romaine), Plaintiff ; against FRANÇOIS BRÉTON, Defendant.

Three contiguous lots of land or emplacements, situate in the city of Montreal, being known on the official plan and book of reference for Saint-James ward of the said city of Montreal, as number eight hundred and eighty-two (882) ; bounded in front by Saint-André street, on one side by number eight hundred and eighty-one (881), on the other side by number eight hundred and eighty-three (883), and in rear by a lane eighteen feet wide, with a right of passage over the said lane, which communicates with Mignonne street ; measuring seventy-four feet in front by eighty-two feet three inches in depth, the whole more or less—with a two story house used as workshop, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-second day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 9th December, 1874. Sheriff, 4790
[First published, 12th December, 1874.]

Ventes par le Shérif—Québec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE
No. 478. } CITY OF QUEBEC ; against
CLARICE TESTOVIN, of the city of Québec, widow of Régis Delisle, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Lachevrotière street, Montcalm ward, measuring thirty-one feet six inches in front, by seventy-five feet in depth, more or less ; bounded in front, to the west, by Lachevrotière street aforesaid, in rear, to the east, partly by Dame Archibald Campbell and partly by Wm. Read

par Wm. Read ou représentants, d'un côté, vers le nord, à Pierre Thérien, de l'autre côté, vers le sud, à Andrew B. McConnell ou représentants—avec une maison en bois à un étage, dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 4295) donné sur le plan du quartier Montcalm de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Sujet aux divers charges mentionnées dans l'opposition, afin de charge d'Adèle Berthelot et son époux et au jugement sur icelle.

Pour être vendu à mon bureau dans la cité de Québec, le DIX-HUITIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

Québec, 9 décembre 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 12 décembre, 1874.] 4783

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **MATHEW WHEATLEY**
No. 1360. } **ANDERSON**, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, dans le district de Québec, écuyer, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu William Hedley Anderson, en son vivant de Newcastle on Tyne, Angleterre ; contre **CHARLES BOOTH BRACKENBURY**, capitaine dans le régiment d'artillerie de Sa Majesté la Reine, actuellement stationné à Woolwich, Angleterre, et autres, et en la possession de Léon P. Vohl, de la cité de Québec, en sa qualité de curateur dûment nommé au délaissement en cette cause, savoir :

1. Un emplacement situé dans le quartier Montcalm, de la cité de Québec, contenant vingt-un pieds de front sur cent vingt-trois pieds et six pouces de profondeur, mesure française ; borné en front vers l'ouest par la rue Berthelot, vers l'est par les héritiers de William Phillips, joignant au nord partie au lot numéro cinq ci-après décrit et partie aux représentants de Michael Mernagh, et au sud au lot numéro deux ci-après décrit—avec une maison en brique à deux étages et un hangar sus-érigés, et aussi le droit de passage qui existe en faveur de ce lot

2. Un emplacement situé au même lieu, contenant dix-neuf pieds et dix pouces de front sur cent vingt-trois pieds et six pouces de profondeur, mesure française ; borné en front vers l'ouest par la dite rue Berthelot, vers l'est par les héritiers de William Phillips, joignant, au nord, le lot numéro un ci-haut décrit, et au sud le lot numéro trois ci-après décrit—avec une maison en brique à deux étages et un hangar sus-érigés, et aussi le droit de passage qui existe en faveur de ce lot.

3. Un autre emplacement situé au même lieu, contenant dix-neuf pieds et trois pouces de front sur cent trente-cinq de profondeur, mesure française ; borné en front vers l'ouest par la dite rue Berthelot, vers l'est par Adam Aird ou ses représentants, joignant, au nord le lot numéro deux ci-dessus décrit et au sud le lot numéro quatre ci-après décrit—avec une maison en brique à deux étages et un hangar sus-érigés, et aussi le droit de passage qui existe en faveur de ce lot.

4. Un autre emplacement situé au même lieu, contenant vingt pieds et six pouces de front sur cent trente-cinq de profondeur, mesure française ; borné vers l'ouest par la dite rue Berthelot, vers l'est par Adam Aird ou ses représentants, joignant au nord le lot numéro trois ci-dessus décrit, et au sud les héritiers de Alexander Leggo ou leurs représentants—avec une maison en brique à deux étages et un hangar sus-érigés, et aussi le droit de passage qui existe en faveur de ce lot. Les dits quatre emplacements étant le lot No. 4408, marqué sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de renvoi d'icelui, préparé par le commissaire des terres de la couronne.

5. Un autre emplacement situé au même endroit, de forme irrégulière situé au côté sud de la rue Saint-Amable, contenant quarante-cinq pieds de front mais seulement trente-trois pieds et six pouces au bout de la profondeur sur quatre-vingts pieds de profondeur, mesure française ; borné en front vers le nord par la dite rue Saint-Amable, vers le sud par le lot numéro

or representatives, on one side, to the north, by Pierre Thérien, and on the other side, to the south, by Andrew B. McConnell or representatives—with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (4295) given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

Subject to the several charges mentioned in the opposition *afin de charge* of Adèle Berthelot *et vir*, and the judgment thereon.

To be sold at my office, in the city of Quebec, in the EIGHTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of February next.

Quebec, 9th December, 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 12th December, 1874.] 4784

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **MATHEW WHEATLEY AN-**
No. 1360. } **DERSON**, of the parish of Saint-Roch de Québec, in the district of Québec, esquire, in his quality of executor under the will of the late William Hedley Anderson, in his lifetime of Newcastle on Tyne, England ; against **CHARLES BOOTH BRACKENBURY**, captain in Her Majesty's Royal Regiment of Artillery, now residing at Woolwich, England, and others, and in the hands of Léon P. Vohl, of the city of Québec, in his quality of curator duly appointed to the delaissement in this cause, to wit :

1. An emplacement situated in Montcalm ward of the city of Québec, containing twenty-one feet in front by one hundred and twenty-three feet and six inches in depth, french measure ; bounded in front towards the west by Berthelot street, towards the east by the heirs William Phillips, joining on the north partly to lot number five hereinafter described and partly to the representatives of Michael Mernagh, and on the south to lot number two hereinafter described—*together with a two story brick house and a hangard thereon erected, and moreover the right of passage which exists in favor of this lot.*

2. An emplacement situate at the same place, containing nineteen feet six inches in front by one hundred and twenty-three feet and six inches in depth, french measure ; bounded in front towards the west by the said Berthelot street, towards the east by the heirs William Phillips, joining on the north to lot number one hereinbefore described, and on the south to lot number three hereinafter described—*together with a two story brick house and a hangard thereon erected, and moreover the right of passage which exists in favor of this lot.*

3. Another emplacement situate at the same place, containing nineteen feet three inches in front by one hundred and thirty-five feet in depth, french measure ; bounded in front towards the west by the said Berthelot street, towards the east by Adam Aird or representatives, joining on the north to lot number two hereinabove described, and on the south to lot number four hereinafter described—*together with a two story brick house and a hangard thereon erected, and moreover the right of passage which exists in favor of this lot.*

4. Another emplacement at the same place, containing twenty feet six inches in front by one hundred and thirty-five feet in depth, french measure ; bounded towards the west by the said Berthelot street, towards the east by Adam Aird or representatives, joining on the north to lot number three hereinbefore described, and on the south to the heirs Alexander Leggo or representatives—*together with a two story brick house and hangard thereon erected, and moreover the right of passage which exists in favor of this lot. The said four emplacements being lot (No. 4408) given upon the plan of Montcalm ward of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.*

5. Another emplacement at the same place, of an irregular figure, situate on the south side of Saint-Amable street, containing forty-five feet in front, but only thirty-three feet six inches at the end of the depth, by eighty feet in depth, french measure ; bounded in front towards the north by the said Saint-Amable street, towards the south by lot number one

un ci-haut décrit, joignant vers l'est un passage en commun avec les héritiers William Phillips, et à l'ouest les représentants Michael Mernagh—avec une maison en bois à un étage et un hangar sus-criges, et aussi le droit de passage qui existe en faveur de ce lot. Le dit emplacement étant le lot (No. 4407), marqué sur le plan pour le quartier Montcalm, pour la cité de Québec, et au livre de renvoi d'icelui, préparé par le commissaire des terres de la couronne:

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

Québec, 7 septembre 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 12 septembre 1874.] 3263 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA No. 784. } LA CITE DE QUEBEC; contre EDOUARD HUOT, du même lieu, commis, à savoir: Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Desalaberry, quartier Montcalm, mesurant cent trente-neuf pieds et trois pouces de front sur cent soixant-et onze pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers l'ouest à la dite rue Desalaberry, en arrière vers l'est aux propriétés du Département de la Guerre d'un côté vers le nord à Thomas Gale, de l'autre côté vers le sud à Thomas Glover ou ses représentants—avec les bâtisses incendiées dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3762) donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

Québec, 8 septembre 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 12 septembre 1874.] 3283 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA No. 4485. } LA CITE DE QUEBEC; contre JOSEPH BOUGIE, du même lieu, journalier, à savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Prince-Edouard, quartier Saint-Roch, mesurant quarante-trois pieds et six pouces de front, sur quarante-cinq pieds de profondeur, avec un passage entrant sur la rue Prince-Edouard, mesurant dix pieds et huit pouces de front, sur quarante-neuf pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers le nord à Mathias St. Pierre, en arrière vers le sud partie par Louis Gariépy et partie par veuve Joseph Couture, d'un côté vers l'est à Alexandre Bidegaré, de l'autre côté vers l'ouest à François Dionne—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 155 B) donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATORZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

Québec, 4 septembre 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 12 septembre 1874.] 3265 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, to wit: } LA CORPORATION DE LA No. 3572. } LA CITE DE QUEBEC; contre STANISLAS DUPRAS, du même lieu, charpentier, à savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, quartier Saint-Roch, mesurant vingt-deux pieds et trois pouces de front sur cinquante-et-un pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front, vers le nord, à la dite rue Richardson, en arrière, vers le sud, à Maurice Lachance, d'un côté, vers l'est, à Jean Barbeau, de l'autre côté, vers l'ouest, à Jean B. Gagné

hereinabove described, joining on the east to a passage in common with the heirs William Phillips, and on the west to the representatives of Michael Mernagh—together with a one story wooden house and a hangar thereon erected, and moreover the right of passage which exists in favor of this lot. The said emplacement being lot (No. 4407) given upon the plan for Montcalm ward of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Québec on the FIFTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the first day of February next.

Québec, 7th September, 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 12th September, 1874.] 3264

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF THE No. 784. } THE CITY OF QUEBEC; against EDOUARD HUOT, of the same place, clerk, to wit:

An emplacement situate in the city of Québec, De Salaberry street, Montcalm ward, measuring one hundred and thirty-nine feet three inches in front by one hundred and seventy-one feet in depth, more or less; bounded in front, to the west, by De Salaberry street aforesaid, in rear, to the east, by the property of the war department, on one side, to the north, by Thomas Gale, and on the other side, to the south, by Thomas Glover or his representatives—with the burnt buildings thereon erected. The said lot of land being (No. 3762) given on the plan for Montcalm ward of the city of Québec, and on the book of reference thereof, made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold, at my office, in the city of Québec, on the FIFTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the first day of February next.

Québec, 8th September, 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 12th September, 1874.] 3284

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec to wit: } THE CORPORATION OF THE No. 4485. } THE CITY OF QUEBEC; against JOSEPH BOUGIE, of the same place, laborer, to wit:

An emplacement situate in the city of Québec, Prince Edouard street, Saint-Roch's ward, measuring forty three feet six inches in front by forty five feet in depth, with a passage on Prince Edouard street, measuring ten feet eight inches in front by forty nine feet in depth, more or less; bounded in front to the north by Mathias St. Pierre, in rear to the south partly by Louis Gariépy and partly by Mrs. widow Joseph Couture, on one side to the east by Alexandre Bidegaré, and on the other side to the west by François Dionne—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (155 B) given upon the plan for Saint-Roch's ward of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FOURTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of February next.

Québec, 4th September, 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 12th September, 1874.] 3266

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF THE No. 3572. } THE CITY OF QUEBEC; against STANISLAS DUPRAS, of the same place, carpenter, to wit:

An emplacement situate in the city of Québec, Richardson street, Saint Roch's ward, measuring twenty-two feet three inches in front by fifty-one feet in depth, more or less, bounded in front to the north by the said Richardson street, in rear to the south by Maurice Lachance, on one side to the east by Jean Barbeau, on the other side to the west by Jean B.

—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 401), donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec et au livre de référence d'icelui, fait par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu, à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATORZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

Québec, 4 septembre 1874. *C. ALLEYN, Shérif.*
[Première publication, 12 septembre 1874.] 3267 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 945. } **CITE DE QUEBEC**; contre
WILLIAM CHARLAND, de Lévis, district de Québec, constructeur de bâtiments, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Commissaire, quartier Saint-Roch, mesurant quarante et un pied de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers le nord à la dite rue Commissaire, en arrière vers le sud à Louis Bourbeau, d'un côté vers l'est à la rue Saint-Anselme, de l'autre côté vers l'ouest à François X. Marquis—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 222 B), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATORZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

Québec, 7 septembre 1874. *C. ALLEYN, Shérif.*
[Première publication, 12 septembre 1874.] 3269 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 791. } **CITE DE QUEBEC**; contre
JEAN AUDIBERT dit LAJEUNESSE, ci-devant de la cité de Québec, menuisier, et maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, quartier Saint-Roch, mesurant quarante-six pieds et six pouces de front sur vingt-huit pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le nord à la dite rue Richardson, en arrière vers le sud à Jos. Etienne Roy, d'un côté vers l'est à Alexandre Lortie ou représentants, de l'autre côté vers l'ouest à la rue de la Couronne—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 843) donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la Couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATORZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

Québec, 7 septembre 1874. *C. ALLEYN, Shérif.*
[Première publication, 12 septembre 1874.] 3271 2

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } **THOMAS LABIVIERE**, de la
No. 17 } **cité de Québec**, bourgeois, rentier; contre **FRANCOIS-XAVIER CHEVALIER**, ancien aubergiste, de la cité de Québec, à savoir :

Un emplacement situé au faubourg Saint Jean de Québec, sur le niveau sud de la rue Richmond, contenant quarante pieds de front sur la dite rue Richmond, sur quarante pieds et six pouces de front sur la rue Deligny; borné en front vers le nord par la dite rue Richmond, en arrière au bout de la dite profondeur, du côté de l'est par Thomas Blondeau ou ses représentants, et du côté de l'ouest par la dite rue Deligny—avec ensemble la maison dessus construite, circonstances et dépendances. Ce lot étant le numéro trois mille six cent soixante-huit (3668) donné sur le plan du quartier Saint-Jean de la cité de Québec et au livre de références d'icelui, fait par le commissaire des terres de la Couronne. Sujet à la distraction réclamée dans l'opposition, afin de distraire des Dames Reli-

Gagné—circumstances and dependencies. This lot being number (401) given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the said city of Quebec, on the FOURTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of February next.

Québec, 4th September, 1874. *C. ALLEYN, Sheriff.*
[First published, 12th September, 1874.] 3268

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 945. } **CITY OF QUEBEC**; against
WILLIAM CHARLAND, of Lévis, district of Québec, ship builder, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Commissioners street, Saint-Roch's ward, measuring forty-one feet in front by sixty feet in depth, more or less; bounded in front to the north by Commissioners street aforesaid, in rear to the south by Louis Bourbeau, on one side to the east by Saint-Anselme street, and on the other side to the west by François X. Marquis—circumstances and dependencies. The said emplacement being the lot (No. 222 B), given upon the plan of Saint-Roch's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FOURTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of February next.

Québec, 7th September, 1874. *C. ALLEYN, Sheriff.*
[First published, 12th September, 1874.] 3270

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 791. } **CITY OF QUEBEC**; against
JEAN AUDIBERT dit LAJEUNESSE, heretofore of the city of Québec, joiner, and now of parts unknown, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Richardson street, Saint Roch's ward, measuring forty-six feet six inches in front by twenty-eight feet in depth, more or less; bounded in front, to the north, by the said Richardson street, in rear, to the south, by Jos. Etienne Roy, on one side, to the east, by Alexandre Lortie or representatives, on the other side, to the west, by Crown street—circumstances and dependencies. This lot being number (843), given upon the plan for Saint Roch's ward of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the said city of Québec, on the FOURTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the first day of February next.

Québec, 7th September, 1874. *C. ALLEYN, Sheriff.*
[First published, 12th September, 1874.] 3272

VENDITIONI EXPONAS.

Québec to wit : } **THOMAS LABIVIERE**, of the
No 17 } **city of Québec**, gentleman, rentier; against **FRANCOIS-XAVIER CHEVALIER**, heretofore inn-keeper, of the city of Québec aforesaid to wit :

An emplacement situate in the St. John's suburb of Québec, on the southern alignment of Richmond street, containing forty feet in front on Richmond street aforesaid, by forty feet six inches in front on Deligny street, bounded in front to the north by Richmond street aforesaid, in rear by the end of the said depth, on the east side by Thomas Blondeau or his representatives, and on the west side by Deligny street—together with the house thereon erected circumstances and dependencies. This lot being number three thousand six hundred and sixty-eight (3668), given upon the plan for St. John's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands. Subject to the distraction distraint claimed in the opposition *afin de dis-*

gieuses de l'hôtel-Dieu de Québec, et aussi sujet aux diverses charges mentionnées dans l'opposition, afin de charge, de Pierre Fiset et son épouse et aux jugements rendus sur les dites oppositions respectives.

Pour être vendu, à mon bureau, dans la cité de Québec, le DIX-HUITIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

Bureau du Shérif
Québec, 2 décembre, 1874.
[Première publication, 5 décembre 1874.]

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 4555. } CITE DE QUEBEC; contre
ELIZÉ PARADIS, du même lieu, marchand tanneur,
à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Valier, quartier Jacques-Cartier, mesurant cinquante pieds et trois pouces de front sur soixante et quatre pieds de profondeur plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Saint-Valier, en arrière vers le nord partie par Thomas Darbeson ou représentants, et partie par madame J. B. Talbot, d'un côté vers l'est à Pierre Laliberté, et de l'autre côté vers l'ouest à Pierre Seguin—avec une maison en bois à un étage, l'ambrissée en brique, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1886) donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

Québec, 8 septembre 1874.
[Première publication, 12 septembre 1874.]

C. ALLEYN,
Shérif.
4657

traire of the Religious Ladies of the Hôtel-Dieu of Québec, and also subject to the several charge mentioned in the opposition *ofin de charge* of Pierre Fiset et uxore, and the judgment rendered on the said respective oppositions.

To be sold at my office, in the city of Québec in the EIGHTEENTH day of JANUARY next at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable in the first day of February next.

Sheriff's Office
Québec, 2 December, 1874.
[First published, 5 December, 1874.]

C. ALLEYN,
Sheriff.
4658

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE
No. 4555. } CITY OF QUEBEC; against
ELIZÉ PARADIS, of the same place, merchant tanner,
to wit :

A lot of land situate in the city of Québec, Saint Valier street, Jacques-Cartier ward, measuring fifty feet three inches in front by sixty-four feet in depth, more or less, bounded in front to the south by the said Saint Valier street, in rear to the north partly by Thomas Darbeson, and partly by Mrs. J. B. Talbot, on one side to the east by Pierre Laliberté, and on the other side to the west by Pierre Seguin—with a one story wooden house faced with brick, circumstances and dependencies. The said lot of land being (No. 1886) given on the plan for the Jacques Cartier ward of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FIFTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of February next.

Québec, 8th September, 1874.
[First published, 12th September, 1874.]

C. ALLEYN,
Sheriff.
3274

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du Brief.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Rimouski, à savoir : } GEORGE WARD BARTHO-
No. 2127. } LOMEW, écuyer, gentil-

homme, de la cité de Hartford, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, Demandeur; contre GEORGE O. HOLBROOKE, écuyer, gentilhomme, de la dite cité de Hartford, dans l'Etat de Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, maintenant dans la cité de Québec, Défendeur, savoir :

1. Toute cette étendue de terre ci-devant formant et connue sous le nom de la seigneurie du Lac Métis, savoir: le dit Lac Métis, qui se décharge dans a rivière du même nom, avec une lieue de terre de profondeur tout autour du dit lac, qui est éloigné de douze à quinze lieues environ du fleuve St. Laurent, situé dans le comté de Rimouski Province de Québec—ensemble les îles et îlots qui peuvent se trouver en icelui, avec tous les droits y attachant, circonstances et dépendances, le tout maintenant en franc et commun socage, borné tout à l'entour aux terres du Domaine de la Couronne.

2. Toute cette étendue de terre ci-devant formant

Sheriff's Sales—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Québec.

Rimouski, to wit : } GEORGE WARD BARTHO-
No. 2127. } LOMEW, esquire, gentleman,

of the city of Hartford, in the State of Connecticut, one of the United States of America, Plaintiff; against GEORGE O. HOLBROOKE, esquire, gentleman, of the said city of Hartford, in the State of Connecticut, one of the United States of America, now in the city of Québec, Defendant, to wit :

1. All that tract of land heretofore forming and known under the name of seigniorie of Lake Métis, namely: The said Lake Métis, which discharges itself into the river of the same name (Métis), with one league of land in depth all round the said Lake, being distant about twelve or fifteen leagues from the river St. Lawrence, lying within the county of Rimouski, province of Québec—with all the Islands and Islets which may be found therein, with all rights belonging thereto, appurtenances and dependencies of any kind, the whole now in free and common socage, bounded on all sides by the waste lands of the crown.

2. All that tract of land heretofore forming and

et connue sous le nom de la seigneurie du Lac Matapédia, savoir : le dit Lac Matapédia avec une lieue de terre d'une profondeur tout autour du dit Lac, ensemble, les îles et islets qui se peuvent trouver en icelui, situé dans le comté de Rimouski, Province de Québec, le dit lac se déchargeant par la rivière du même nom dans la rivière Ristigouche—avec tous les droits y appartenant, circonstances et dépendances, le tout maintenant en franc et commun socage, borné à l'entour aux terres du Domaine de la Couronne, sous la réserve du droit de préemption en faveur de Marcel Brochu, Joseph Poirier, Auguste Poirier, Philippe Renouf, Barthélemi Fréchette et des héritiers de feu Pierre Brochu, pour les terrains qu'ils occupent dans la dite ci-devant seigneurie du Lac Matapédia.

Pour être vendu, le lot numéro un, au bureau du registraire du second district d'enregistrement du comté de Rimouski, à Saint-Germain de Rimouski, dans le dit district de Rimouski, le VINGT-HUITIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi; et le lot numéro deux, au bureau du registraire pour le premier district d'enregistrement du comté de Rimouski, à Saint-Jérôme de Matane, le TRENTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de Février prochain.

S. BERUBÉ, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Rimouski, 30 novembre, 1874. 4137
[Première publication, 5 Novembre, 1874.]

known under the name of the seignory of Lake Matapédia, namely: The Lake Matapédia, with one league of land in depth all round the said Lake, with the Islands and Islets which may be found therein, lying in the county of Rimouski, province of Québec, the said lake emptying itself into a river of that name, discharging itself into the river Ristigouche—with all rights belonging thereto, appurtenances and dependencies the whole now in free and common socage, bounded on all sides by the waste lands of the crown, reserving the right of preemption in favor of Marcel Brochu, Joseph Poirier, Auguste Poirier, Philippe Renouf, Barthélemi Fréchette, and of the heirs of the late Pierre Brochu, for the pieces of land of which they are respectively the occupants in the heretofore seignory of Lake Matapédia.

To be sold, the lot number one, at the office of the registrar for the second registration district, for the county of Rimouski, at St. Germain de Rimouski, in the said district of Rimouski, the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at TWO of the clock in the afternoon, and lot number two, at the office of the registrar for the first registration district, for the county of Rimouski, at St. Jérôme de Matane, the THIRTIETH day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourth day of February next.

S. BERUBÉ, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Rimouski, 30th November, 1874. 4638
[First published, 5th December, 1874.]

Ventes par le Shérif. Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } NORBERT VINCENT, de la No. 74. } ville de Nicolet, marchand, Demandeur; contre ULDERIQUE BERNARD, aiguiser, de la dite ville de Nicolet, Défendeur, savoir :

Un lot de terre situé dans la ville de Nicolet, sur la rue principale, au sud-ouest d'icelle, contenant quarante-cinq pieds de large sur huit perches et demie dans la ligne nord et sept perches et demie dans la ligne sud, de profondeur; borné par devant par la dite rue, par derrière par Blaise Thérien, joignant du côté nord à Pierre Godbois, et du côté sud à Michel Deshaie St. Cyr, fils—avec une maison dessus construite.

L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué comme faisant partie du numéro cent soixante et dix-neuf du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse, village ou ville de Nicolet.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Nicolet, le DIX-HUITIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

SEVERE DUMOULIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Trois-Rivières, 9 octobre 1874. 3735
[Première publication, 17 octobre 1874.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Three Rivers, to wit : } NORBERT VINCENT, of No. 74. } the town of Nicolet, merchant; against ULDERIQUE BERNARD, aiguiser, of the town of Nicolet, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the town of Nicolet, on Main street (rue principale), south-west thereof, containing forty-five feet in width by eighteen perches and a half on the northern alignment, and seven perches and a half on the southern alignment in depth, bounded in front by the said street, in rear by Blaise Thérien, on the north side by Pierre Godbois, and on the south side by Michel Deshaie St. Cyr, junior—with a house thereon erected.

The immovable herein above described is known and distinguished as forming part of number one hundred and seventy-nine, on the official cadastre plan and book of reference for the county of Nicolet, for the parish, village or town of Nicolet.

To be sold, at the church door of the parish of Nicolet, on the EIGHTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twentieth day of February next.

SEVERE DUMOULIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Three Rivers, 9th October, 1874. 3736
[First published, 17th October, 1874.]